

Amtliches.

Rapport général

sur la

SITUATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

dans le Grand-Duché de Luxembourg,

pendant l'année scolaire 1910-1911.

L'enseignement primaire est donné à domicile ou dans les écoles. Les écoles, tant publiques que privées, se subdivisent en écoles gardiennes, écoles primaires proprement dites, écoles primaires supérieures et écoles d'adultes.

Les écoles primaires sont réparties entre six arrondissements d'inspection, qui, par arrêté grand-ducal du 4 septembre 1904, comprennent le ou les cantons de

- 1^{er} arrondissement: Luxembourg;
- 2^e id. Echternach, Grevenmacher, Remich;
- 3^e id. Esch-sur-Alzette;
- 4^e id. Diekirch, Redange, Vianden;
- 5^e id. Clervaux, Wiltz;
- 6^e id. Capellen, Mersch.

Les lieux de résidence des inspecteurs d'arrondissement ont: Luxembourg, Echternach, Esch, Ettelbruck, Wiltz, Mersch.

Les données du rapport général sont fournies par les rapports spéciaux des inspecteurs d'arrondissement.

1^{er} ARRONDISSEMENT: CANTON DE LUXEMBOURG.**1. Écoles gardiennes.****a) Écoles gardiennes publiques.**

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 18.

Localités.	Élèves.		Indemnité du personnel.
	Garçons	Filles.	
Hamm : Schleifmühl . . .	23	19	450
Hollerich : Bonnevoie . . .	56	50	1400 ¹⁾
— gare . . .	32	26	700
— village . . .	27	24	700
Luxembourg : ville haute	19	9	1125
— id.	24	21	1125
— id.	20	21	850
— Clausen . . .	20	25	850
— Gare . . .	11	15	1125
— Grund . . .	18	26	1125
— id. . . .	17	13	1125
— id. . . .	17	21	1125
— Limpertsberg	12	10	1125
— Pfaffenthal . . .	25	22	1125
— id. . . .	4	21	1125
— id. . . .	21	17	1125
Rollingergrund . . .	25	30	700
Strassen	21	19	700
Total. . . .	392	389	17600

Le personnel des écoles gardiennes se composait de 13 maîtresses laïques et de 6 sœurs. En hiver, l'école gardienne de Strassen était remplacée par un ouvroir, dirigé par la même sœur, qui possède le diplôme pour l'ouvrage manuel.

¹⁾ A Bonnevoie, deux maîtresses étaient préposées à la même école.

Les maîtresses de Bonnevoie, Hollerich, Rollingergrund et quatre de Luxembourg ont suivi des cours spéciaux à Aix-la-Chapelle resp. à Wurzbourg et à Carlsruhe. Celles de Luxembourg ont en outre, à l'exception de deux, subi l'examen prévu par le règlement.

A Luxembourg et à Schleifmuhl, on admettait les enfants à partir de 3 ans, à Rollingergrund à 4, et à Hollerich et Strassen, à 5 ans.

A Strassen, la salle de classe est trop basse, l'escalier est incommode, et la cour de récréation fait défaut.

Les résultats sont représentés par 3 nos 1-2, 5 nos 2, 8 nos 3 et 2 nos 4.

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées du Rham, de Hostert et d'Itzig, dirigées par des maîtresses religieuses non diplômées, comptaient 40, resp. 37 et 76 élèves. L'école du Rham, entretenue par l'Etat, durait toute l'année, les deux autres étaient, en hiver, remplacées par des ouvriers dirigés par les mêmes sœurs.

Résultats : 1 n° 2 et 2 nos 3.

2. Écoles primaires proprement dites.

a) Écoles primaires publiques.

Les 166 écoles primaires se subdivisaient en 72 écoles de garçons, 71 écoles de filles, 12 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants. Le nombre des écoles est resté stationnaire.

Les deux écoles de Pulvermuhl sont mixtes. L'une, dirigée par une institutrice, est fréquentée par les enfants des trois premières années d'études; l'autre, sous la direction d'un instituteur, compte les élèves des quatre classes supérieures.

Toutes les écoles de garçons et 10 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs. Les écoles de filles, toutes les écoles mixtes pour commençants et deux

écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des institutrices.

Les 166 écoles primaires appartenait à 43 ressorts scolaires. Eich et Weimerskirch forment un seul ressort scolaire; il en est de même de toute la commune de Schuttrange.

18 écoles	comprenaient	1	année d'études;
94	»	»	2 années d'études;
7	»	»	3 »
23	»	»	4 »
2	»	»	5 »
22	»	»	6 »

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 47 maisons d'école comptaient 162 salles de classe; 4 salles de classe (Hamm 1, Merl 1, Neudorf 2) se trouvaient dans des maisons particulières. Sur les 162 salles communales, 19 ne répondaient pas entièrement à leur destination :

- Bertrange (garçons), sombre, 1;
- Ernster, trop petite, 1;
- Hesperange (mixte), basse et trop petite, 1;
- Hollerich-village (garçons II et filles I), trop petites, 2;
- Merl (garçons), trop petite, 1;
- Neudorf, sombres et humides, 2;
- Niederanven (filles), trop petite, 1;
- Oetrange, humide et trop petite, 1;
- Sandweiler (mixte), trop petite, 1;
- Schuttrange, humides et trop petites, 2;
- Senningen (garçons), humide, 1;
- Strassen, les 4 salles de classe sont sombres et humides;
- Walferdange (filles), trop petite, 1.

La construction d'une nouvelle maison d'école s'impose à Strassen. A Neudorf, les classes seront transférées dans

la nouvelle maison d'école, dès le commencement de l'année scolaire 1911-1912.

La place de récréation manquait à Hamm (mixte), Merl- (garçons), Munsbach, Oetrange, Strassen (filles), Syren, et Weiler-la-Tour. Elle était trop petite à Cessingen, Heisdorf, Hesperange (mixte), Hostert (3 écoles), Kirchberg (2 éc.), Medingen, Senningen (2 éc.), Schuttrange (2 éc.), Steinsel (filles et école mixte), Strassen (garçons) et Walferdange (filles).

Les lieux d'aisance laissaient à désirer, au point de vue de la construction et de la propreté, près des écoles d'Alzingen (2 écoles), Cessingen, Contern, Heisdorf, Hesperange (mixte), Hostert (3 éc.), Kirchberg (2 éc.), Medingen, Munsbach, Niederanven (2 éc.), Oetrange, Schuttrange (2 éc.), Strassen (4 éc.) et Syren.

Les jardins scolaires de Hollerich (filles), Munsbach et Steinsel (garçons) ne rendaient de services ni aux écoles primaires ni aux écoles d'adultes.

Le mobilier de classe a été complété à Hostert et à Schuttrange par l'acquisition de 16, resp. 6 nouveaux bancs à deux sièges; il a été complètement renouvelé aux 6 écoles de Neudorf.

Le matériel d'enseignement a été également complété ou renouvelé à un grand nombre d'écoles par l'acquisition de cartes géographiques, de tableaux des poids et mesures, de tableaux pour l'enseignement intuitif et pour l'enseignement des sciences naturelles. Quoiqu'il y ait progrès sous ce rapport, il reste cependant encore beaucoup à faire.

Le matériel de classe a été régulièrement fourni aux élèves indigents.

Dans beaucoup d'endroits, les salles d'école continuaient à servir de local de ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations. Tel a été le cas p. ex. à Alzingen (association agricole), Kirehberg (id. et chant), Medingen (id.), Rollingergrund (g. II association des jardiniers)

Sandweiler (association agricole), Steinsel (id. et Volksverein), Strassen (id. et ventes), Walferdange (id.), Weiler (id. et chant, théâtre), Hassel (id.), Syren (id. et cyclistes).

Matières d'enseignement.

Outre les matières prescrites par la loi, le dessin a été enseigné aux garçons de Hamm et de Pulvermuhl. La commune de Hollerich avait inscrit au programme de ses écoles primaires les jeux scolaires, des exercices gymnastiques et les éléments des sciences naturelles. A Luxembourg et à Rollingergrund, un maître spécial enseignait la gymnastique suédoise aux garçons et aux filles du degré supérieur. A Eich, Hamm, Pulvermuhl, Niederanven et Senningen, on profitait de la récréation pour exécuter des jeux scolaires.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances commençaient le 31 août dans les communes de Bertrange, Niederanven, Steinsel et Weiler-la-Tour; le 28 août, à Hesperange; le 26, dans les communes de Contern, Hamm, Sandweiler, Schuttrange, Strassen et Walferdange; le 15 août, dans les communes d'Eich, Hollerich et Rollingergrund; le 9 août, à Luxembourg.

L'année scolaire 1911-1912 commençait partout à la date fixée par le travail organique, à l'exception des écoles de Luxembourg, où, pour des raisons spéciales, la rentrée fut ajournée de quatre jours, et des deux écoles de Schuttrange, qui, pour cause de réparations à exécuter aux salles de classe, reprirent leurs cours seulement le 6 octobre.

Dans tous les arrondissements, les vacances de Pâques duraient du mercredi avant jusqu'au second lundi après Pâques, et le congé hebdomadaire était fixé à l'après-midi de jeudi.

Les heures de classe variaient, suivant la localité et la saison, entre $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$, 8—11, $8\frac{1}{2}$ —11 et $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ —4, 1—4, 2—4.

Louvière
Walferdange etc
7 années
d'absence

0
2690
690
079
0769
2850
29223
3627
22
45
027

Elèves.

1 ^{er} arrondissement.	Garçons.	Filles.	Total.
dans l'âge obligatoire . . .	3805	3710	7515
au-dessus de l'âge obligatoire	102	36	138
au-dessous de l'âge obligatoire	90	53	143
Total.	3997	3799	7796

7515
207

7308

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 563.

La moyenne des élèves par école était, pour l'âge obligatoire, de 45 et, sans distinction d'âge, de 47.

Les écoles comptaient :

10—20 élèves	5 écoles
21—30 »	19 »
31—40 »	36 »
41—50 »	59 »
51—60 »	26 »
61—70 »	15 »
71—80 »	5 »
81—90 »	1 école.

Les écoles avec plus de 70 élèves se trouvaient à Hollerich-gare (72 élèves, 2 écoles; 73 élèves, 1 école), à Bonnevoie (71 élèves, 1 école; 75 élèves, 1 école; 85 élèves, 1 école).

Absences.

Le total des absences était de 129223 demi-journées, dont 113247 justifiées et 15976 absences non justifiées. L'année précédente, il y avait eu en tout 123050 absences, dont 111248 absences justifiées et 11802 non justifiées, d'où il résulte qu'il y a eu, en 1910—1911, 1999 absences justifiées et 4174 absences non justifiées de plus qu'en 1909—1910, ce qui fait une différence totale de 6173 demi-journées en faveur de l'année 1909—1910.

7308
207

7515

Nous avons vu plus haut que le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 563. De plus, sur les 15 976 absences sans permission, 5 767, c'est-à-dire plus du tiers doivent être mises sur le compte de 42 élèves qui avaient entre 50 et 478 absences de cette catégorie et appartenaient aux communes d'Eich, Hamm, Hesperange, Hollerich et Rollingergrund. A Luxembourg, 5 393 des 6 404 absences non justifiées reviennent aux seules écoles du Pfaffenthal et à 1 école du Grund, tandis que 26 écoles n'ont pas eu d'absences de cette espèce.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge oblig.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec perm. s.	sans perm. s.	en vertu de l'art. 8 perm.	avec perm.	sans perm.	Total.
Bertrange . . .	149	1386	140	93	9,3	0,9	0,6	10,8
Contern . . .	146	1344	417	2	9,2	2,9	—	12,1
Eich	939	9590	537	3137	10,2	0,6	3,3	14,1
Hamm.	236	3671	279	1386	15,5	1,2	5,9	22,6
Hesperange. . .	352	5623	214	713	16,9	0,6	2,0	19,5
Hollerich . . .	1911	26422	2317	2877	13,8	1,2	1,5	16,5
Luxembourg . .	2345	41010	2205	6404	17,5	0,9	2,7	21,1
Niederanven . .	287	3244	424	61	11,3	1,5	0,2	13,0
Rollingergrund .	344	3522	229	844	10,2	0,7	2,5	13,4
Sandweiler . . .	124	1223	208	39	9,8	1,6	0,3	11,7
Schuttrange . .	108	398	384	184	3,7	3,5	1,7	8,9
Steinsel	170	2791	232	158	16,4	1,4	0,9	18,7
Strassen	171	2854	165	73	16,7	0,9	0,4	18,0
Walderdange . .	148	1404	30	5	9,5	0,2	—	9,7
Weller-la-Tour .	85	742	242	—	8,7	2,9	—	11,6
Total	7515	105224	8023	15976	14,0	1,1	2,1	17,2

Commissions locales.

4 commissions locales ont visité les écoles deux fois et fait rapport à l'inspecteur; 9 commissions ont visité les écoles une fois, 7 avec et 2 sans rapport; 2 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des art. 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement obligatoire :

Communes.	article 6	article 7	article 8
Bertrange	4 fois	2	—
Eich	132	63	16
Hamm	21	4	1
Hesperange	5	2	2
Hollerich	117	51	18
Luxembourg	215	37	28
Niederanven	2	—	—
Rollingergrund	19	15	13
Walferdange	1	—	—
Total.	516	174	78

Les commissions locales de Contern et de Weiler-la-Tour n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles. L'application des dits articles a été négligée par les commissions locales de Sandweiler (5 fois), Schuttrange (16), Strassen (5), Steinsel (5), en tout 31 cas en vertu des art. 6 et 7.

Une seule commission locale s'est montrée indifférente à la bonne marche de ses écoles.

8 élèves de 11—12 ans ont été dispensés de la fréquentation scolaire, 5 en avaient terminé la 6^e année d'études. Dans ce nombre ne figurent pas les dispenses accordées par la commission locale de Luxembourg.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm; pour les garçons seuls, dans la ville de Luxembourg. A Eich, l'extension de l'âge obligatoire a été abolie, parce que l'administration communale rencontrait trop de difficultés dans l'exécution de cette mesure.

Personnel enseignant des écoles primaires.

Le personnel enseignant se composait de 83 instituteurs, 50 institutrices laïques et 35 institutrices religieuses. Dans ces chiffres sont compris les membres suppléants de la ville de Luxembourg: un instituteur et une institutrice laïque.

3 mutations ont eu lieu dans le personnel :

2 par suite de déplacement et

1 pour mise à la retraite.

5 membres du personnel ont été remplacés pendant toute l'année scolaire, pour cause de maladie; 6 l'ont été, pour le même motif, pendant une partie de l'année. Un instituteur et une institutrice ont obtenu un congé régulier pour toute la durée de l'année scolaire.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Insti- tuteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1 ^{er} rang	10	11	2	23
2 ^e »	42	29	8	79
3 ^e »	25	9	14	48
4 ^e »	6	1	11	18
	83	50	35	168

Capacités pratiques.

Notes.	Insti- tuteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1 (très bien)	2	5	—	7
2 (bien)	32	19	11	62
3 (satisfaisant)	46	24	24	94
4 (insuffisant)	2	1	—	3
5 (mal)	—	—	—	—
	82	49	35	166 ¹⁾

Résultat général.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices.		Total.
		laïques	religieuses	
1	1	4	—	5
2	23	19	10	52
3	47	22	22	91
4	11	4	3	18
	82	49	35	166 ¹⁾

La conduite était bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses	
1— 5	7	7	4	18
6—10	9	10	6	25
11—15	16	6	4	26
16—20	17	9	5	31
21—25	11	8	3	22
26—30	13	4	4	21
31—35	6	4	2	12
36—40	3	2	5	10
41—45	1	—	1	2
46—50	—	—	1	1
	83	50	35	168

¹⁾ Les membres suppléants de Luxembourg ne sont pas compris.

Traitements communaux.

En traitements communaux, les 83 instituteurs touchaient	165186 » fr.
les 50 institutrices laïques	73715,75 »
les 35 institutrices religieuses	27003 » »
Total	265904 75 fr.

La moyenne du traitement communal était donc de 1990 fr. pour l'instituteur, de 1474 fr. pour l'institutrice laïque et de 772 fr. pour l'institutrice religieuse.

Suppléments de traitement.

77 instituteurs recevaient.....	36200 fr.
42 institutrices laïques	13350 »*
Total	49550 »

6 instituteurs et 8 institutrices laïques n'avaient pas droit au supplément de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet	Primes	Instituteurs		Institutrices				Total
				laïques		religieuses.		
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1	150	9	1350	10	1500	1	150	3000
2	100	42	4200	29	2900	8	800	7900
3	50	25	1250	9	450	14	700	2400
		76	6800	48	4850	23	1650	13300

7 instituteurs, 2 institutrices laïques et 12 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

67 instituteurs touchaient de ce chef	31150 fr.
42 institutrices laïques	14800 »
3 institutrices religieuses	360 »
Total	46310 fr.

Les instituteurs de Contern et de Rollingergrund (g. I), dont les logements laissaient à désirer, recevaient des in-

démnités de 150 resp. 200 fr.; l'instituteur de Medingen, dont le logement était en réparation, touchait une indemnité de 100 fr., d'où le résultat final de $46310+450=46760$ fr. d'indemnités de logement.

Total des revenus.

	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	reli- gieuses	
Traitements com- munaux	165186	73715,75	27003	265904,75
Suppléments de traitement	36200	13350	—	49550
Primes de brevet	6800	4850	1650	13300
Indemnités de lo- gement	31600	14800	360	46760
	<u>239786</u>	<u>106715,75</u>	<u>29013</u>	<u>375514,75</u>

Traitement moyen d'instituteur, l'indemnité
de logement non comprise 2508 fr.
Traitement moyen d'institutrice laïque . . . 1338 »
Traitement moyen d'institutrice religieuse .. 819 »

*Relevé synoptique des traitements du personnel enseignant,
les suppléments et les primes de brevet compris.*

Montant.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700 fr.	»	»	8	8
800	»	»	22	22
900	»	»	5	5
1000	»	1	»	1
1100	»	6	»	6
1200	»	2	»	2
1300	2	1	»	3
1400	»	3	»	3
1500	3	4	»	7
1600	»	4	»	4
1700	2	5	»	7
1800	4	4	»	8
1900	7	2	»	9
2000	4	3	»	7
2100	8	1	»	9
2200	5	2	»	7
2300	5	3	»	8
2400	2	1	»	3
2500	6	2	»	8
2600	6	3	»	9
2700	3	3	»	6
2800	3	»	»	3
2900	5	»	»	5
3000	3	»	»	3
3200	5	»	»	5
3400	1	»	»	1
3500	5	»	»	5
3600	4	»	»	4
	83	50	35	168

Logements.

16 instituteurs, 8 institutrices laïques et 32 institutrices religieuses occupaient des logements fournis par les communes respectives. Les 32 institutrices religieuses disposaient de 11 logements.

Ces logements comprenaient, outre la cuisine:

Pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
2	—	1	—	1
3	11	6	4	21
4	1	1	2	4
5 et au delà	4	—	5	9
	16.	8	11	35

Les logements de Hassel, Munsbach, Schuttrange, Walferdange et Weiler-la-Tour laissaient beaucoup à désirer. Il en était de même pour Fentange et Niederaanven, dont les titulaires recevaient cependant l'indemnité de logement prévue par la loi.

Une distribution de prix a été faite à toutes les écoles.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Luxembourg, le 7 août 1911.

La Caisse d'épargne se trouvait introduite à 98 écoles primaires du 1^{er} arrondissement, où 1374 élèves ont versé la somme de 41 920,05 fr.

b) Écoles primaires privées.

1^o L'école de l'orphelinat d'Itzig, dirigée par une religieuse diplômée, comptait 41 élèves (filles).

2^o Les écoles de l'orphelinat du Rham comptaient 100 garçons et 60 filles et formaient 5 classes, dont les 3 inférieures étaient mixtes, et les deux classes supérieures, l'une pour garçons, l'autre pour filles, des classes parallèles.

Le personnel enseignant se composait de 3 institutrices

laïques et de 2 institutrices religieuses. 2 institutrices possédaient le brevet de 4^e rang, 3 le brevet de 3^e rang.

3^o Les écoles primaires de S^{te} Sophie comptaient 4 classes, dirigées par 1 institutrice laïque et 4 institutrices religieuses, possédant 1 le brevet de 4^e rang, 3 le brevet de 3^e et 1 le brevet de 2^e rang. Ces écoles comptaient 62 élèves (filles).

4^o L'école primaire du pensionnat de S^t Joseph, dirigée par 1 institutrice laïque et 4 religieuses, comptait 23 élèves, réparties en 6 classes. 1 institutrice possédait le brevet de 4^e rang, 2 le brevet du 3^e rang; 2 religieuses, non brevetées, étaient de nationalité allemande.

Notes générales pour les résultats obtenus: 10 n^{os} 3 et 6 n^{os} 2.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) Ecoles primaires supérieures publiques.

Le 1^{er} arrondissement comptait 3 écoles primaires supérieures pour garçons, installées à Hollerich-gare, Luxembourg et Weimerskirch; 3 écoles primaires supérieures pour jeunes filles: à Eich, Hollerich-gare et Luxembourg. Ces écoles se composaient de deux divisions, à l'exception de l'école pour jeunes filles de Luxembourg, qui en renfermait trois. Les deux divisions inférieures de celle-ci formaient chacune deux classes parallèles. Outre les matières prévues par la loi, ou enseignait l'anglais et la dactylographie aux écoles primaires supérieures de filles de Hollerich et de Luxembourg; à cette dernière école, on enseignait encore la sténographie.

À Eich, Hollerich, Weimerskirch, toute la journée du jeudi était libre; à l'école de jeunes filles de Luxembourg, les classes chômaient pendant deux après-midi de la semaine.

		<i>Elèves.</i>	
Garçons.			Filles.
Hollerich	30	Eich	21
Luxembourg	27	Hollerich	31
Weimerskirch	19	Luxembourg	117
	<u>76</u>		<u>169</u>

5 garçons et 8 filles étaient de l'âge obligatoire.

Les 3 instituteurs et 3 institutrices religieuses possédaient le brevet de 1^{er} rang, 5 institutrices religieuses étaient en possession du brevet de 2^e rang, 1 avait le brevet de 3^e rang, 1 avait le brevet de 4^e rang et le diplôme pour l'ouvrage manuel.

A Luxembourg, 6 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit, 1 religieuse était exclusivement chargée de la direction de l'école, une autre s'occupait de l'ouvrage manuel. Enfin, une religieuse, munie du brevet afférent, enseignait la langue anglaise.

Traitement du personnel enseignant.

Revenus.	Insti- tuteurs.	Institutrices religieuses.	Total. Fr.
Traitements communaux	7950	8300	16250
Supplém. de traitement.	1700	—	1700
Primes de brevet. . . .	450	1000	1450
Indemnités de logement.	1500	325	1825
	<u>11600</u>	<u>9625</u>	<u>21225</u>

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient, en traitement communal, la somme globale de 6500 fr; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr.; l'institutrice de Hollerich recevait de ce chef une indemnité de 325 fr.

A Hollerich et à Luxembourg, l'indemnité payée aux

ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux était de 150 fr. pour chacune des 4 écoles; à Eich, elle était de 100 fr. pour chaque école, soit 800 fr. en tout.

La dépense totale des écoles primaires supérieures du 1^{er} arrondissement s'élevait donc à $21225 + 800 = 22025$ fr. L'enseignement était gratuit à Eich, à Hollerich et à Luxembourg pour les garçons de la commune. La rétribution scolaire à l'école primaire supérieure des jeunes filles à Luxembourg était de 15 fr. par semestre pour les élèves de la ville et de 20 pour les autres. Cette année, il ne sera plus perçu de minerval pour les élèves de la commune.

Notes: 4 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

b) Ecoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat de S^{te} Sophie comprenait:

a) des cours supérieurs, divisés en 4 sections, préparant au brevet luxembourgeois de 4^e rang.

b) des cours de perfectionnement. parallèles aux précédents, destinés à donner une éducation générale;

c) des cours spéciaux préparatoires aux brevets français;

d) un cours de ménage et un cours de commerce;

e) 4 classes primaires supérieures, dont la 2^e classe correspond à la 1^{re} classe de l'école primaire supérieure de la ville de Luxembourg. Cette 2^e classe, en règle générale, donne accès aux cours énumérés ci-dessus.

f) 6 classes primaires ordinaires. (4 d.)

Le pensionnat de S^{te} Sophie était dirigé par 17 maîtresses religieuses et 15 institutrices laïques, dont 14 du pays, 5 françaises, 2 allemandes et 1 anglaise.

2 1 maîtresse possédait le brevet luxembourgeois de 1^{er} rang, 2 possédaient le même brevet de 2^e rang, 3 (dont 1 avait en outre le brevet anglais) le brevet de 3^e rang, 3 le brevet de 4^e rang. 4 maîtresses étaient en possession du brevet français supérieur (1 de celles-ci avait en même temps le brevet supérieur allemand), 5 le brevet français élémentaire, 1 le brevet allemand élémentaire, 1 le brevet

anglais et 2 le brevet luxembourgeois pour le travail manuel.

Outre les branches prescrites, on enseignait l'anglais, l'italien (facultatif), le latin (fac.), la gymnastique, la peinture, la musique (fac.), les arts décoratifs (fac.), la sténographie (fac.), la dactylographie (fac.). Des professeurs donnaient les cours de mathématiques, de sciences naturelles, de latin et de peinture.

Les 6 institutrices chargées de l'enseignement primaire, dont il a été question déjà plus haut, sont comprises dans le chiffre de 22 de ci-dessus.

L'établissement comptait 209 élèves, dont 62 fréquentaient les classes primaires. *66*

2° Le pensionnat St Joseph au Limpertsberg (compre- *45 relay obly* 247
nait, outre l'école primaire, dont nous avons parlé:

a) une école primaire supérieure à 3 degrés, qui comptait 34 élèves ;

b) un cours spécial préparatoire aux brevets français et fréquenté par 4 élèves ;

c) un cours de ménage, accessible après 2 années d'école primaire supérieure et fréquenté par 15 élèves. La population scolaire s'élevait à 76 élèves au total, dont 23 étrangères.

Le personnel enseignant se composait de 12 maîtresses religieuses et d'une institutrice laïque. Elles possédaient: 1 le brevet luxembourgeois de 4^e rang, 2 le brevet de 3^e rang, 1 le brevet français supérieur, 7 le brevet français élémentaire, 2 étaient sans brevet. 2 autres sœurs, non diplômées, enseignaient la musique, la peinture et l'ouvrage manuel. Celles-ci et 8 autres religieuses étaient de nationalité française, 3 maîtresses étaient luxembourgeoises, 2 allemandes.

L'installation, bonne au premier établissement, laissait à désirer au second par rapport à l'orientation de plusieurs salles de classe, lequel défaut a été signalé déjà

l'année passée. Les résultats obtenus aux deux écoles primaires supérieures sont représentés par le n° 2.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Le 1^{er} arrondissement comptait: 114 écoles d'adultes publiques, dont 69 écoles de garçons avec 838 élèves et 45 écoles de filles avec 731 élèves, soit 1569 élèves au total.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les 174 filles de l'âge obligatoire, appartenant aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Les écoles de garçons se trouvaient dans 34, les écoles de filles dans 31 localités.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire pour les garçons dans les communes de Contern, Hollerich et Luxembourg; elle l'était, pour les garçons et les filles, dans la commune de Hamm. La fréquentation, assez régulière en hiver, laissait à désirer pendant la belle saison.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total.
	par semaine.			
4	—	7	8	15
5	1	21	6	28
6	1	3	8	12
7	1	1	—	2
8	—	1	—	1
9 et plus.	—	11	—	11
Total .	3	44	22	69

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Toute la semaine.	Total.
	par semaine.				
4	—	4	1		5
5	4	3	—		7
6	5	6	3		14
7	1	—	—		1
8	1	—	—		1
9 et plus	3	1	12	1	17
Total.	14	14	16	1	45

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le français	1 école
1 branche: l'ouvrage manuel	1 »
1 branche: le dessin	25 écoles,
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres ...	16 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	19 »
6 branches: allemand, français, calcul, géographie, sciences naturelles, instruction civique ...	7 »
Total	<u>69 écoles.</u>

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille	14 écoles.
1 branche: le repassage	6 »
4 branches: allemand, français, calcul, travaux à l'aiguille	16 »
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	8 »
6 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, sciences ménagères, travaux à l'aiguille et repassage	1 »
Total	<u>45 écoles.</u>

Résultats obtenus.

Notes.	Garçons.	Filles.	Total.
1	3	—	3
2	31	31	62
3	34	13	47
4	1	1	2
	69	45	114

Des distributions de prix ont eu lieu aux écoles d'adultes de trois communes.

La Caisse d'épargne était introduite dans 6 localités, où 24 élèves ont versé 1116,75 fr.

Personnel enseignant.

94 écoles d'adultes étaient dirigées par les instituteurs ou les institutrices des écoles primaires ou primaires supérieures; les autres 20 écoles (à Bonnevoie il y avait 2 maîtresses) se trouvaient sous la direction de personnes étrangères à l'enseignement primaire.

Tel a été le cas pour un cours de dessin et pour 19 ouvriers, dont 12 directrices possédaient le diplôme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Indemnités payées au personnel.

a) Subsidés de l'Etat	14620 fr.
b) Part contributive des communes	7650,50 »
Total	22270,50 fr.

Dans ces chiffres sont compris les subsides accordés aux cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

plus que l'année précédente, divisées en 49 écoles de garçons, 49 écoles de filles, 48 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour les commençants.

Comptaient 1 année d'études	12 écoles;
2 années d'études	19 »
3 » »	12 »
4 » »	14 »
6 » »	96 »

Les 153 écoles primaires formaient 86 ressorts scolaires.

Les 49 écoles de garçons ainsi que 33 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par les instituteurs = 82.

Toutes les écoles de filles, 15 écoles mixtes ordinaires et 7 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices = 71.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 98 maisons d'école renfermaient 153 salles de classe, dont 109 étaient en bon état, 36 dans un état satisfaisant et 8 impropres à leur destination. Ces dernières se trouvaient à Grevenmacher g. (3), Imbringen (1),⁵ Manternach (1), Osweiler (g.), Rippig (1), Stadtbredimus (1).

Dans beaucoup de communes, l'entretien de la propreté laissait fort à désirer, et le nettoyage des salles de classe, contrairement à toutes les prescriptions, était trop souvent exécuté par les élèves, comme p. ex. à Ahn, Gonderange, Graulinster, Mompach, Oberdonven, Rodembourg.

11 maisons d'école étaient encore sans place de récréation: Biber (garçons), Born, Eisenborn, Flaxweiler, Gonderange, Junglinster (g.), Manternach, Oberwormeldange, Osweiler, Stadtbredimus (g.), et Waldbillig.

D'autres places de récréation étaient trop petites ou mal entretenues: Bech, Beyren (garçons), Erpeldange,

Quant à la propreté des lieux d'aisances, la situation n'a guère changé. Nombre de communes ne destinent qu'une somme minime au nettoyage de l'école et des cabinets. Il arrive donc que ces derniers sont rarement, pas même partout une seule fois par an, lavés. Tel a été le cas à Beidweiler, Dillingen, Filsdorf, Girst, Grevenmacher (garçons), Remerschen (g. et f.), Remich (g. I) et Scheidgen. Les lieux d'aisances sont nettoyés par les élèves à Ahn, Altwies, Berdorf (g. et f.), Beyren, Boudler, Bourglinster (f.), Christnach (g. et f.), Consdorf (g. et f.), Eisenborn, Flaxweiler, Gonderange, Hemsthal, Lenningen (g. et f.), Manternach, Mompach, Oberdonven, Osweiler (g. et f.), Rippig, Rolling-Assel, Schwebsingen, Wellenstein (g. et f.), Wecker (g. et f.). Les cabinets n'étaient pas séparés pour les sexes à Waldbillig et manquaient à Stadtbredimus.

Un jardin scolaire se trouve à Haller, et des musées scolaires, très bien assortis, existent à Grevenmacher (éc. prim. sup.), Remich (g. I), Stadtbredimus (g.), Trintange (g.), et Wasserbillig (g. II).

A 16 écoles, le mobilier de classe a été complété ou renouvelé par l'acquisition de bancs à 2 ou à 3 sièges, et par l'acquisition de tableaux noirs, d'armoires et de pupitres.

Le matériel d'enseignement de 22 écoles a été augmenté par l'acquisition de cartes géographiques, de globes terrestres, de machines à lire, de la collection Gaspar, de tableaux d'enseignement intuitif et de tableaux pour l'enseignement du système métrique.

Le matériel de classe a été fourni partout en quantité suffisante aux élèves indigents.

La construction des nouvelles maisons d'école de Bollen-dorferbruck et de Stadtbredimus est achevée. Ces deux salles de classe sont occupées par une école mixte, resp. par une école de garçons.

Des lieux d'aisances ont été construits à Biwer (g.), Echternach (g.) et Grevenmacher (f.).

* De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école de Dickweiler, Gostingen (g.), Mompach, Wellenstein; aux salles de classe de Dickweiler, Gostingen (g.), Junglinster (mixte), Lellig, Waldbredimus, et aux logements de Greiveldange (institutrice), Lenningen (id.), et Manternach (instituteur).

Les cours de récréation de Berbourg et de Gostingen ont été aménagés, celle de Schwebsingen a été clôturée.

Durée du temps de classe.

Dans la plupart des communes, l'année scolaire finissait le 26 août. Dans 17 communes, l'année scolaire courante commençait le 2 octobre. A cause des vendanges, les classes rentrèrent en activité le 9 octobre dans les communes de Bous, Grevenmacher, Lenningen, Remerschen, Remich et Wormeldange. Pour le même motif, les écoles des communes de Stadtbredimus et Wellenstein commencèrent seulement le 13, resp. 16 octobre. A Beaufort et à Rodenbourg, les cours réprirent le 6 et 9 octobre. Pour cause de changements survenus dans le personnel enseignant, les écoles des localités de Consdorf, Altlinster, une école de Beaufort, Berg et Waldbillig chômèrent jusqu'au 5, 8, 12, 14 et 17 octobre. L'école nouvellement créée de Bollendorferbruck ne pouvait entrer en activité que le 23 octobre.

Les heures de classe, en hiver, étaient fixées à $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$ et $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$; en été, de 8—11 et de $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$, ou bien de 8—11 et de $1\frac{1}{2}$ —4, ou encore de 8—11 et de 2—4, de 8—11 et de 1—4, ou enfin de 9—midi et de 2— $4\frac{1}{2}$.

Matières d'enseignement.

Les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de Beaufort (g. I), Grevenmacher (g. I), Mœrsdorf, Remich (g. I), Schengen et Wellenstein (g.). Les premières notions de la tenue des livres ont été enseignées à Grevenmacher (g. I) et à Remich (g. I).

Des exercices de gymnastique se faisaient aux écoles des communes de Burmerange, Echternach, Remich et aux écoles des sections de Haller, Junglinster (g.) et Mœrsdorf.

Des jeux scolaires furent exécutés dans la plupart des écoles.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire.	2687	2783	5470
au-dessus de l'âge oblig.	44	34	78
au-dessous de l'âge oblig.	64	30	94
	2795	2847	5642

La moyenne des élèves par école était de 37. 2 écoles avaient moins de 12 élèves.

Les écoles suivantes comptaient 60 ou plus de 60 élèves: l'école de filles (II) de Wasserbillig (89), l'école mixte de Schengen (68), l'école mixte de Born (64), et 3 écoles de Grevenmacher, savoir: l'école de filles III (70), l'école de filles I (60) et l'école de garçons III (69).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 82416 demi-journées, dont 80272 justifiées et 2144 non justifiées. Sur l'année précédente, les absences justifiées ont donc augmenté de 4585, les absences non justifiées ont, au contraire, diminué de 540. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 31.

Pour motif de maladies contagieuses, 17 écoles étaient temporairement fermées.

36 élèves, ayant atteint l'âge de 12 ans dans le courant de l'année, ont été dispensés de la fréquentation scolaire par l'autorité compétente.

Liste des absences par communes.

Communes de	Élèves de l'âge obligatoire.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève			
		eu vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Beaufort	218	2911	183	13	13.3	0.8	—	14.1
Bech	157	2327	283	86	14.8	1.8	0.5	17.1
Berdorf	111	1990	84	8	17.9	0.7	—	18.6
Betzdorf	215	5179	254	64	24.0	1.1	0.2	25.3
Biwer	185	2122	161	6	11.5	0.8	—	12.3
Bous	164	1347	168	5	8.2	1.0	—	9.2
Burmerange	59	589	105	—	9.9	1.7	—	11.6
Consdorf	214	3977	178	97	18.5	0.8	0.4	19.7
Dalheim	169	1562	302	46	9.2	1.7	0.2	11.1
Echternach	374	5327	71	277	14.2	0.1	0.7	15.0
Flaxweiler	280	2829	190	55	10.1	0.6	0.1	10.8
Grevenmacher	382	6695	1017	942	17.2	2.6	2.4	22.2
Junglinster	329	5416	357	53	16.4	1.0	0.1	17.5
Lenningen	164	3402	257	52	20.7	0.5	0.3	22.5
Manternach	190	2707	46	37	14.2	0.2	0.1	14.5
Mertert	380	4342	202	107	11.4	0.5	0.2	12.1
Mompach	141	1691	128	14	11.9	0.9	—	12.8
Mondorf	160	1765	75	7	11.0	0.4	—	11.4
Remerschen	170	3352	184	23	19.7	1.0	0.1	20.8
Remich	193	1705	334	56	8.8	1.7	0.2	10.7
Rodenbourg	118	1780	49	3	15.0	0.4	—	15.4
Rospport	281	2903	470	7	10.3	1.7	—	12.0
Stadtbredimus	132	805	124	3	6.0	0.9	—	6.9
Waldbillig	171	2998	446	22	16.9	2.6	0.1	19.6
Waldbredimus	61	328	25	11	5.3	0.4	0.1	5.8
Wellenstein	156	1794	137	91	12.5	0.8	0.5	13.8
Wormeldange	296	2521	178	59	8.5	0.6	0.1	9.2
	5470	74264	6008	2144	13.5	1.1	0.3	14.9

385
40

521
2665

2697
521 / 8024
2176 217

Commissions locales.

15 commissions locales ont visité les écoles, 6 avec, 7 sans rapport et 2 accompagnées de l'inspecteur. 12 commissions locales n'ont donc pas visité les écoles.

L'intérêt qu'elles ont pris à la bonne marche des écoles laissait à désirer de la part de deux commissions locales.

Ont appliqué les art. 6, 7, 8 sur l'enseignement obligatoire :

Les Commissions locales de	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Beaufort.	1	—	—
Bech.	1	—	—
Betzdorf.	3	—	—
Dalheim.	1	—	—
Echternach.	9	6	2
Flaxweiler.	1	—	—
Grevenmacher ...	23	10	8
Manternach.	2	—	—
Mertert.	3	2	2
Waldbillig.	1	—	—
	45	18	12

Les commissions locales de Biwer, Bous, Burmerange, Mondorf, Remich, Rodenbourg, Rosport et Waldbredimus n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles. L'application en a été négligée par les commissions locales de Bech (4 fois), Berdorf (1), Consdorf (3), Flaxweiler (1), Junglinster (3), Lenningen (3), Mompach (4), Remerschen (1), Stadtbredimus (10), Wellenstein (2), Wormeldange (2), en tout 34 fois en vertu des art. 6 et 7.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Betzdorf, Junglinster et Stadtbredimus; à 13 ans, dans les villes de Grevenmacher et de Remich.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 2^e arrondissement se composait de 82 instituteurs, 53 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Des mutations se sont produites

par suite de déplacement 5

par suite de mise à la retraite 6

9 titulaires ont été temporairement remplacés pour cause de maladie; pour le même motif, 6 écoles ont chômé de 2 à 10 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1 ^{er} rang.	2	—	2	4
2 ^e »	21	12	3	36
3 ^e »	32	25	7	64
4 ^e »	27	16	6	49
	82	53	18	153

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	3	2	6
2	51	36	15	102
3	30	14	1	45
	82	53	18	153

Résultat général.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	—	—	1	1
2	35	29	14	78
3	42	21	3	66
4	5	3	—	8
	82	53	18	153

La conduite du personnel enseignant était bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1— 5	14	14	3	31
6—10	16	8	2	26
11—15	5	5	4	14
16—20	9	3	2	14
21—25	13	6	—	19
26—30	8	9	3	20
31—35	12	1	3	16
36—40	4	5	1	10
41—45	1	2	—	3
	82	53	18	153

Traitements communaux.

Les 82 instituteurs touchaient en traitements communaux	114909 fr.
Les 53 institutrices laïques	59360 »
Les 18 institutrices religieuses	13550 »
Total	187819 fr.

La moyenne du traitement communal était :

pour l'instituteur de	1401 fr.
pour l'institutrice laïque de	1120 fr.
pour l'institutrice religieuse de	725 fr.

Suppléments de traitement.

69 instituteurs et 41 institutrices laïques touchaient en suppléments de traitement la somme de 35 833,33 + 15 646,87 = 51 480,20 fr. 13 instituteurs et 12 institutrices n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement.

Primes de brevet.

Rang de brevet	Prime.	Instituteurs.		Institutrices.		Total.
		Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	
1	150	2	200 ¹⁾	2	300	500
2	100	21	2100	15	1500	3600
3	50	32	1600	32	1600	3200
		55	3900	49	3400	7300

27 instituteurs et 22 institutrices n'avaient pas de primes de brevet.

Indemnités de logement.

50 instituteurs et 18 institutrices laïques recevaient en indemnités de logement la somme de 15 000 + 4 050 = 19 050 fr.

La moyenne d'un traitement d'instituteur (suppléments de traitement et primes de brevet compris) était de 2069 fr.

La moyenne du traitement de l'institutrice laïque était de 1538 fr.

La moyenne du traitement de l'institutrice religieuse était de 806 fr.

¹⁾ Un instituteur, n'ayant été en fonctions que pendant 4 mois, touchait 50 fr. au lieu de 150.

Total des dépenses.

	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
Traitements com- munaux	114909	59360	13550	187819
Suppléments de traitement	35833,33	15646,87	—	51480,20
Primes de brevet.	3900	2450	950	7300
Indemnités de lo- gement	15000	4050	—	19050
	<u>169642,33</u>	<u>81506,87</u>	<u>14500</u>	<u>265649,20</u>

Logements.

32 instituteurs, 35 institutrices laïques étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; 18 institutrices religieuses disposaient de 7 logements. Les logements de Born, Mœrsdorf et Rippig étaient en si mauvais état qu'ils ne pouvaient être habités: des indemnités de 150, 150, 125 fr. ont été payées aux titulaires.

8 autres logements étaient également en mauvais état, humides ou trop petits: Biwer, Breidweiler, Gostingen, Oberwormeldange (instituteurs), Bourglinster, Junglinster, Osweiler, Wellenstein (institutrices).

Les logements comprenaient, avec la cuisine :

	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2 pièces	—	2 ¹⁾	—	2
3 pièces	—	11	—	11
4 pièces	9	18	1	28
5 pièces et plus . .	23	4	6	33
	<u>32</u>	<u>35</u>	<u>7</u>	<u>74</u>

¹⁾ Bourglinster et Wellenstein.

Relevé synoptique des traitements du personnel enseignant du 2^e arrondissement, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

Traitements.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	7	7
800	—	—	9	9
900	—	—	1	1
1000	—	12	1	13
1100	—	6	—	6
1200	9	6	—	15
1300	4	2	—	6
1400	8	3	—	11
1500	6	5	—	11
1600	3	3	—	6
1700	5	4	—	9
1800	5	7	—	12
1900	7	1	—	8
2000	7	4	—	11
2200	8	—	—	8
2300	10	—	—	10
2400	6	—	—	6
2600	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	2	—	—	2
	82	53	18	153

La distribution des prix, prévue par la loi, a eu lieu dans toutes les communes du 2^e arrondissement.

La caisse d'épargne était introduite dans les écoles d'El-linge, Lenningen, Machtum et Moersdorf.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Grevenmacher, le 28 août 1911.

L'enseignement à domicile a été donné à 4 enfants de l'âge obligatoire, appartenant à deux familles.

b) Ecoles primaires privées.

Il y avait 4 écoles de cette catégorie: 3 écoles de garçons à l'orphelinat de Grevenmacher, dirigées par 3 religieuses, dont 1 sans brevet, et l'école mixte de Grundhof, dirigée par une institutrice en possession d'un brevet de 4^e rang. Les 3 écoles de garçons comptaient 150 élèves, l'école mixte en comptait 5.

Résultats: 3 nos 2 et 1 n^o 3.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) Ecoles primaires supérieures publiques.

Les écoles primaires publiques, au nombre de 5, se trouvaient établies à Grevenmacher, Remich et Rosport et se subdivisaient en 3 écoles de garçons et 2 écoles de filles. La salle de classe occupée par l'école primaire supérieure de Remich (filles) était mal orientée et mal éclairée.

La durée des cours était partout limitée à 2 années d'études. Le congé hebdomadaire s'étendait à toute la journée du jeudi

Outre les matières prescrites, des notions d'économie domestique étaient enseignées aux écoles des jeunes filles.

L'enseignement était entièrement gratuit à Remich et à Rosport; à Grevenmacher, les élèves forains payaient un minerval de 25 fr., les élèves étrangers un minerval de 50 fr.

Elèves.

	Elèves.		Total.
	Garçons.	Filles.	
Grevenmacher	39	26	65
Remich	29	23	52
Rosport	14	—	14
	82	49	131

Le personnel enseignant se composait de 3 instituteurs et de 2 institutrices religieuses. Les instituteurs possédaient, 2 le brevet de 1^{er}, 1 le brevet de 2^e rang. Une religieuse avait le brevet de 2^e, l'autre le brevet de 3^e rang. A l'école des filles de Grevenmacher était attachée une maîtresse de chant.

Traitements.

Traitements communaux	8800 fr.
Suppléments de traitement	1100 »
Primes de brevet	550 »
Indemnités de logement	805 »
Total	<u>11255 fr.</u>

Aux 3 ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux, il a été payé une indemnité totale de 500 fr., d'où la dépense globale de $11255 + 500 = 11755$ fr.

Résultats: 4 n^{os} 2 et 1 n^o 3.

b) Ecoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat d'Echternach, après avoir subi d'importantes modifications, comprend maintenant:

a) une école primaire supérieure de deux années d'études, laquelle, combinée avec un cours de ménage, est destinée à donner une éducation générale. Elle était, l'année passée, fréquentée par 28 élèves, tandis que le cours de ménage proprement dit comptait 23 élèves, dont 6 étrangères;

b) un cours spécial, également de 2 années, préparant aux écoles supérieures d'Allemagne, était fréquenté par 44 élèves, dont 6 du pays.

Outre les matières usuelles, on enseignait encore l'anglais, la physique, la chimie et la musique.

Les résultats sont représentés par le n^o 2.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Le 2^e arrondissement comptait 136 écoles d'adultes publiques, dont 90 écoles de garçons avec 1113 élèves et 46 écoles de filles avec 683 élèves.

Dans le nombre de 683 ne sont pas comprises les 558 filles de l'âge obligatoire appartenant à 32 écoles mixtes dirigées par des instituteurs. A ces écoles, le cours de couture est également soumis à l'inspection ordinaire et subside par l'Etat.

La moyenne des élèves par école était de 12 pour les garçons et de 14 pour les filles.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Berdorf, Biwer, Bous, Burmerange (garçons), Echternach (garçons), Flaxweiler (garçons), Grevenmacher, Mompach, Remerschen, Rosport et Wald-bredimus.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Nombre des mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Total des écoles.
	par semaine.			
3 à 3½.....	—	—	1	1
4 à 4½.....	—	11	29	40
5 à 5½.....	—	7	22	29
6 à 6½.....	—	2	—	2
7 à 7½.....	4	1	—	5
8 à 8½.....	1	3	1	5
9 et au delà....	7	1	—	8
	12	25	53	90

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
2	38	40	78
3	52	6	58
	90	46	136

Des distributions de prix ont eu lieu aux cours d'adultes de 9 communes et au cours de dessin d'une localité.

La caisse d'épargne fonctionnait aux écoles du soir d'Ellange, Lenningen, Machtum et Mcersdorf.

Personnel enseignant.

Parmi les 120 personnes préposées aux cours d'adultes, 111 faisaient partie du corps enseignant des écoles primaires. Les cours de dessin de Bourglinster et d'Echternach étaient placés sous une autre direction.

Les écoles de filles qui n'avaient pour branche d'enseignement que les travaux à l'aiguille étaient dirigées par des institutrices, des épouses d'instituteur ou bien par des couturières.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat	16881 fr.
Part contributive des communes	4177 »
	<u>21058 fr.</u>

Indemnités.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
moins de 100 fr,	8	14	22
100 à 150 »	52	20	72
150 à 200 »	24	5	29
200 et au delà	6	7	13
	90	46	136

N'est pas compris le subside de 4116 accordé aux 28 maîtresses de couture des 32 écoles primaires dirigées par des instituteurs.

La dépense totale en faveur des cours d'adultes était donc de $21\,058 + 4116 = 25\,174$ fr.

Bibliothèques populaires.

Les 27 bibliothèques du 2^e arrondissement comptaient 2407 volumes, 1439 ouvrages lus et 462 lecteurs, dont 372 élèves. 3 bibliothèques n'avaient pas un seul lecteur, 5 en avaient moins de 10.

b) Écoles d'adultes privées pour jeunes filles.

1^o L'école du dimanche d'Echternach, dirigée par des religieuses, durait seulement pendant le semestre d'hiver et enseignait l'allemand, le français, le calcul et la tenue des livres.

2^o Les écoles ouvrières de Beaufort, Dalheim, Echternach, Junglinster et Mondorf-les-Bains, dirigées par des sœurs, se vouaient exclusivement aux travaux à l'aiguille. Celle d'Echternach était en activité durant toute l'année, les autres fonctionnaient seulement en hiver.

3^o Les écoles ménagères d'Echternach, Grevenmacher, Junglinster et Mondorf-les-Bains, placées également sous la direction de maîtresses religieuses, étaient ouvertes pendant toute l'année aux localités citées en premier lieu, dans les deux autres, en hiver seulement. Les résultats ont été partout très satisfaisants.

3^e ARRONDISSEMENT: CANTON D'ESCH.

1. Ecoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les 6 écoles gardiennes publiques du 3^e arrondissement étaient dirigées par 2 maîtresses laïques et 5 maîtresses religieuses. A Dudelange, 2 maîtresses se trouvaient pré-

posées à la même école. 1 maîtresse possédait le diplôme, une seconde le certificat d'aptitude afférent; 2 possédaient le brevet français élémentaire, 2 autres, le diplôme pour l'ouvrage manuel, la septième enfin était en possession de l'autorisation d'enseigner. Les maîtresses religieuses jouissaient du logement fourni à la communauté. Les autres renseignements sont fournis par le tableau qui suit.

Les écoles gardiennes de Bettembourg et de Lasauvage duraient toute l'année, les autres, pendant le semestre d'été. En hiver, les maîtresses des 3 dernières écoles dirigeaient un ouvroir et en étaient rémunérées à part.

Notes: 4 nos 2 et 2 nos 3.

Localités.	Élèves.		Indemnités.
	Garçons.	Filles.	
Bettembourg	30	56	800
Dudelange	75	80	} 400 pour 4 mois 150 pour 3 mois
Lasauvage	20	29	
Niedercorn	34	48	375
Schiffange	28	45	400
Tétange	41	36	325
Dépense totale: fr. . . .			3150

b) Écoles gardiennes privées.

Les écoles gardiennes privées de Dudelange et de Rumlange, dirigées par des religieuses, étaient fréquentées par 46+50 et 12+33 élèves. La première fonctionnait toute l'année, la seconde pendant 5 mois. L'une des maîtresses possédait le diplôme afférent. Le minerval payé par les parents s'élevait à 2, resp. 2,50 fr. par mois et par enfant. Résultats: le n° 2,

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) Ecoles primaires publiques.

Le 3^e arrondissement comptait 183 écoles primaires publiques, 11 de plus que l'année précédente. Ces écoles appartenaient à 36 ressorts scolaires et se divisaient en

86 écoles de garçons,

83 écoles de filles,

12 écoles mixtes ordinaires,

2 écoles mixtes pour les commençants.

Avaient: 1 année d'étude	13 écoles,
2 années d'étude	107 »
3 » »	27 »
4 » »	1 école,
5 » »	3 écoles,
6 » »	28 »
7 » »	4 »

Etaiient dirigées par des instituteurs:

84 écoles de garçons et

8 écoles mixtes ordinaires.

92 écoles.

Etaiient dirigées par des institutrices:

83 écoles de filles,

4 écoles mixtes ordinaires,

2 écoles mixtes pour commençants et

2 écoles de garçons (degré inférieur).

91 écoles.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

178 écoles se trouvaient installées dans 54 maisons d'école communales, 5 écoles étaient logées dans des maisons particulières (Esch 1, Kayl 1, Lasauvage 3).

146 salles communales et 2 salles particulières étaient en bon état, 22 salles communales et 3 salles particulières étaient dans un état satisfaisant.

Les 10 salles de classe communales suivantes ne répondaient pas suffisamment à leur destination: Aspelt (2 salles), trop petites; Belvaux (1), trop petite; Peppange (1), trop petite; Petange (1), humide et sombre; Reckangé (2), trop petites; Rumelange (2), trop petites; Soleuvre (1), trop petite.

A Esch, une nouvelle maison d'école est en voie de construction. Les places de récréation manquaient près de 9 maisons d'école, celles de 13 maisons d'école, dont 2 maisons particulières, ne remplissaient pas entièrement les conditions voulues, étant trop petites, mal entretenues, dépourvues d'arbres, d'eau ou de mur de clôture.

Le nombre des lieux d'aisances laissant à désirer a diminué dans une certaine mesure. Toutefois, l'aménagement des cabinets d'Aspelt, Limpach, Livange, Peppange, Petange (écoles de filles) est susceptible d'amélioration.

Il y a progrès aussi quant à l'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Les crédits afférents ont été majorés par la plupart des communes. Plusieurs administrations communales ont élaboré des règlements spéciaux, dont l'exécution donnera de bons résultats.

Le jardin scolaire de Bergem a servi à l'instruction agricole des élèves de l'école primaire.

Le musée scolaire d'Esch continue à rendre de bons services aux écoles de cette commune.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés suivant les besoins. De nouveaux crédits ont été votés par les communes pour faire l'acquisition du matériel didactique recommandé par les autorités scolaires.

Le matériel de classe a été largement et régulièrement fourni aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

Outre les matières obligatoires, les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles des garçons du 1^{er} degré des communes de Differdange, Dudelange, Esch, Kayl, Petange et Rumelange.

Durée du temps de classe.

Le 1^{er} jour de l'année scolaire 1911—1912 a été le 21, resp. 25 et 25 septembre dans les communes de Rumelange, Esch et Dudelange; le 2 octobre dans toutes les autres communes, à l'exception de Leudelange, où les classes ne rentrèrent en activité que le 9 octobre. L'année scolaire 1910—1911 s'est terminée les 5 resp. 10, 11, 19, 23, 23, 25 août, dans les communes de Rumelange, Esch, Dudelange, Schiffange, Kayl, Petange, Frisange; le 26 août, à Bettembourg, Differdange, Leudelange, Reckange, Rceser, Sanem; le 30 août, dans la commune de Mondercange.

Les heures de classe variaient entre 8—11½, 1½—4½; 8½—11½, 1½—4; 8—11, 2—4½ ou 1½—4 ou encore 1½—4½.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
De l'âge obligatoire	5015	4399	9414
Au-dessus de l'âge obligatoire	67	45	112
Au-dessous de l'âge obligatoire	29	26	55
	5111	4470	9581

Dans les chiffres relatifs à l'âge obligatoire, sont compris 341 garçons et 119 filles, au total 460 élèves qui, au

10 373
 9414
 ———
 959

commencement de l'année scolaire, avaient 12 ans accomplis et appartenaient aux communes où l'âge obligatoire était étendu à 12½ ou à 13 ans.

La moyenne des élèves par école était:
pour l'âge obligatoire, l'extension comprise, de 51,
sans distinction d'âge de 52

Comptaient

11—20 élèves	4 écoles,
21—30 »	14 »
31—40 »	27 »
41—50 »	55 »
51—60 »	60 »
61—70 »	23 »

Absences.

Le total des absences a été de 167518 demi-journées, dont 154654 absences justifiées et 12864 absences non justifiées. Les absences justifiées ont augmenté de 19332 et les absences non justifiées ont diminué de 1841 demi-journées.

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 388.

La fréquentation a été très régulière en général, et le gros des absences non motivées doit être mis sur le compte d'un petit nombre d'élèves.

Les 8 écoles de Rodange ont chômé pendant 8 jours, pour cause de maladie contagieuse.

16

156635
10883

167518

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.		Absences		Moyenne des absences par élève en vertu de l'art. 8		Moyenne des absences par élève sans mission.		Total de la moyenne.
	en vertu de l'art. 8	avec mission.	avec mission.	sans mission.	avec mission.	avec mission.	sans mission.		
Bettembourg.....	389	3720	327	272	9,5	0,8	0,6	10,9	
Differdange.....	2146	33693	829	2689	15,7	0,3	1,2	17,2	
Dudelange.....	1444	27739	760	2527	19,9	0,5	1,7	22,1	
Esch-sur-Alzette.....	1942	35471	1805	2209	18,2	0,9	1,1	20,2	
Frisange.....	119	1644	307	32	13,8	2,5	0,2	16,5	
Kayl.....	713	8484	901	857	11,8	1,2	1,2	14,2	
Leudelange.....	88	952	161	21	10,8	1,8	0,2	12,8	
Mondercange.....	132	1313	262	66	9,9	1,9	0,5	12,3	
Pétange.....	947	14942	928	1976	15,7	0,9	2	18,6	
Reckange.....	91	1115	104	3	12	1,1	—	13,1	
Roeser.....	191	2087	203	51	10,9	1	0,2	12,1	
Rumelange.....	726	9299	282	1734	12,8	0,3	2,3	15,4	
Sanem.....	298	4893	343	263	16,4	1,1	0,8	18,3	
Schifflange.....	188	1900	190	164	10,1	1	0,8	11,9	
Total.....	9414	147252	7402	12864	15,6	0,7	1,3	17,6	

137674
7430
1153

15663

137674
7430

145104

4700
2611
1689

9550
1333
10883

749
622
120

925
133

1058
156938
10583

167518

24 élèves, âgés de 12 ans, ont été dispensés, en vertu de l'art. 11 de la loi scolaire, de la fréquentation de l'école primaire pour une partie de l'année.

Commissions locales.

2 commissions locales ont visité deux fois les écoles, 4 l'ont fait une fois. 2 commissions ont fait rapport à l'inspecteur d'arrondissement. 8 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Ont appliqué les art. 6, 7 et 8 sur l'enseignement obligatoire:

Commissions locales.	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Bettembourg	10	3	1
Differdange	72	39	57
Dudelange	99	35	58
Esch	61	30	59
Kayl	41	16	23
Pétange	51	47	37
Roeser	2	—	—
Rumelange	69	25	55
Sanem	4	3	—
Schifflange	4	2	—
Total	413	290	290

Les communes de Frisange, Leudelage et Reckange n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer la loi. Le fait que 4 cas relatifs à l'art. 6 (Mondercange et Roeser) et 1 cas se rapportant à l'art. 7 (Roeser) ont été seuls négligés prouve que presque toutes les commissions locales ont porté un grand intérêt à la bonne marche des écoles

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans, pour les garçons et les filles, dans les communes de Kayl et de Pétange et dans la section de Huncherange; il l'était à 13 ans, pour les garçons et les filles, dans les communes de Differdange et de Rumelange; pour les garçons seulement, dans les communes de Dudelange et d'Esch.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant du 3^e arrondissement se composait de 184 membres, l'institutrice suppléante d'Esch comprise. Le personnel comptait: 92 instituteurs, 30 institutrices laïques et 62 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de promotion	7
par suite de déplacement	6
par suite de décès	4
par suite de mise à la retraite	1
par suite de création de nouvelles écoles	11

11 instituteurs et 7 institutrices étaient remplacés, pour cause de maladie, pendant 3 jours au minimum et 238 jours au maximum.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	6	—	—	6
2	38	12	17	67
3	35	10	29	74
4	13	8	13	34
Autorisation d'ens.	—	—	3	3
	92	30	62	184

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	3	1	4	8
2	51	14	47	112
3	36	13	10	59
4	2	2	—	4
	92	30	61 ¹	183

Résultats obtenus.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	1	1	3	5
2	42	8	42	92
3	46	19	16	81
4	3	2	—	5
	92	30	61 ¹)	183

La conduite du personnel enseignant a été généralement bonne.

Ancienneté de service.

Années de service.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1— 5	18	12	12	42
6—10	25	5	17	47
11—15	10	4	10	24
16—20	17	2	7	26
21—25	12	1	3	16
26—30	4	2	3	9
31—35	5	3	8	16
36—40	1	—	1	2
41—45	—	1	1	2
	92	30	62	184

¹) L'institutrice suppléante d'Esch n'est pas comprise dans ces chiffres.

Traitements communaux.

Les 92 instituteurs touchaient.....	179529,32 fr.
Les 30 institutrices laïques	37358,31 »
Les 62 institutrices religieuses	46900 »
Total	263787,63 fr.

La moyenne du traitement communal était:
pour l'instituteur de 1951, pour l'institutrice laïque de
1245 et pour l'institutrice religieuse de 756 fr.

Suppléments de traitement.

77 instituteurs recevaient.....	27600 fr.
20 institutrices laïques	6988,50 »
Total	34598,50 fr.

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Primes.	Instituteurs		Institutrices				Total.
				laïques		religieuses.		
		nombre	sommes	nombre	sommes	nombre	sommes	
1	150	6	900	—	—	—	—	900
2	100	38	3800	12	1200	17	1700	6700
3	50	35	1750	10	500	29	1450	3700
		79	6450	22	1700	46	3150	11300

En traitements communaux, suppléments de traitement
et primes de brevet, il a été payé:

à 92 instituteurs	213579,32 fr.
à 30 institutrices laïques	46056,81 »
à 62 institutrices religieuses	50050 »
au total	309686,13 fr.

ou bien en moyenne, 2321 fr. à un instituteur,
1535 fr. à une institutrice laïque,
807 fr. à une institutrice religieuse.

Indemnités de logement.

72 instituteurs ont reçu en indemnités de logement	33350	fr.
18 institutrices laïques	5079,50	»
11 institutrices religieuses	1972,50	»
Total	40402	fr.

Total des revenus.

Revenus partiels.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
Traitements communaux.	179529,32	37358,31	46900	263787,63
Suppléments de traitement	27600	6998,50	—	34598,50
Primes de brevet.....	6450	1700	3150	11300
Indemnités de logement.....	33350	5079,50	1972,50	40402
Total (chiffre rond) ...	246929,32	51136,31	52022,50	350088

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments de traitement et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	22	22
800	—	—	28	28
900	—	—	9	9
1000	—	4	3	7
1100	—	2	—	2
1200	2	3	—	5
1300	4	2	—	6

1400	3	6	—	9
1500	2	—	—	2
1600	1	3	—	4
1700	2	3	—	5
1800	2	1	—	3
1900	3	2	—	5
2000	7	1	—	8
2100	9	2	—	11
2200	5	—	—	5
2300	6	1	—	7
2400	10	—	—	10
2500	8	—	—	8
2600	3	—	—	3
2700	5	—	—	5
2800	2	—	—	2
2900	4	—	—	4
3000	2	—	—	2
3100	4	—	—	4
3200	2	—	—	2
3300	3	—	—	3
3400	1	—	—	1
3500	1	—	—	1
3600	1	—	—	1
	92	30	62	184

Logements.

44 logements ont été fournis par les communes à 20 instituteurs, 12 institutrices laïques et 51 institutrices religieuses. Les 51 institutrices religieuses disposaient de 12 logements.

Nombre des pièces, outré la cuisine.	Logements			Total des logements
	d'institu- teurs.	d'institutrices		
		laïques.	religieuses	
2	—	4	—	4
3	2	6	—	8
4	7	1	—	8
5	8	1	1	10
6 et au delà	3	—	11	14
	20	12	12	44

Le logement d'institutrices religieuses de Kayl ne répondait pas aux conditions requises.

Des distributions de prix ont été faites à toutes les écoles primaires publiques du 3^e arrondissement.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Esch, le 1^{er} août 1911.

La caisse d'épargne fonctionnait à Rodange et à Schifflange, où 73 élèves ont versé 956,90 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à 3 garçons et à 4 filles appartenant à 5 familles résidant en 3 localités différentes.

b) Écoles primaires privées.

1^o Le pensionnat de Dudelange comprenait 3 classes primaires à deux divisions chacune et comptant ensemble 82 élèves. Elles étaient dirigées par 3 sœurs de nationalité luxembourgeoise, dont l'une possédait le brevet de 3^e, l'autre le brevet de 4^e rang en même temps que le brevet français élémentaire. Une sœur n'avait pas de brevet.

2° L'école privée de Rumelange comprenait deux classes primaires, dont l'une était fréquentée par 21 élèves des 5 premières années d'étude, l'autre par 21 élèves des 6^e, 7^e et 8^e années. Trois sœurs de nationalité luxembourgeoise étaient préposées à cette école. L'une possédait le brevet de 3^e, l'autre le brevet de 4^e rang. La 3^e, en possession du brevet belge élémentaire, a obtenu au mois d'août 1911, le brevet luxembourgeois de 4^e rang.

3° L'école primaire privée de la Poudrerie, commune de Roeser, dirigée par un instituteur porteur d'un brevet de 4^e rang, était fréquentée par 4 élèves de l'âge obligatoire et 2 enfants au-dessous de l'âge obligatoire.

Les résultats obtenus sont représentés par 4 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) Ecoles primaires supérieures publiques.

Les 5 écoles primaires supérieures pour garçons se trouvaient établies à Bettembourg, Differdange, Dudelange, Pétange et Rumelange; celles pour jeunes filles, à Bettembourg, Niedercorn et Rumelange.

L'école primaire supérieure de Dudelange était dirigée par deux instituteurs.

Le personnel enseignant se composait de 6 instituteurs, d'une institutrice laïque et de 2 institutrices religieuses. 2 instituteurs et 2 institutrices possédaient le brevet de 1^{er} rang; les autres membres du personnel enseignant avaient le brevet de 2^e rang.

Les résultats obtenus sont indiqués par 5 n^{os} 2 et 4 n^{os} 3.

L'enseignement était gratuit pour tous les élèves, à l'exception de Pétange, où les élèves dont les parents et tuteurs n'habitaient pas la commune payaient un minerval de 10 fr. par semestre. L'année courante, le minerval est aboli dans tout le 3^e arrondissement.

Ces écoles comptaient 296 élèves, dont 235 garçons et 61 filles.

Ces chiffres se décomposent comme suit:

		Élèves:	
Écoles de garçons.		Écoles de filles.	
Bettembourg ...	43	Bettembourg	13
Differdange.....	37	Niedercorn	28
Dudelange.....	63	Rumelange	20
Pétange	44		
Rumelange.....	48		
Total	<u>235</u>		<u>61</u>

Revenus du personnel enseignant.

	Institu- teurs.	Institutrices	
		laïques.	religieuses
Traitements communaux..	15700	1200	1800
Suppléments de traitement	2900	168,75	—
Primes de brevet,.....	700	150	250
Indemnités de logement..	2375	300	134
	<u>21675</u>	<u>1818,75</u>	<u>2184</u>

Total des revenus 25677,75 fr.
 Indemnités payées aux ecclésiastiques
 chargés de l'enseignement religieux 1225 »
 d'où la dépense totale de (chiffre rond). 26902 fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

Le pensionnat de Dudelange comprenait 1^o une classe primaire supérieure, 7^e année d'études, avec 18 élèves. Les deux sœurs chargées de l'enseignement possédaient le brevet de 3^e rang, resp. le brevet français supérieur; 2^o un cours spécial préparatoire aux brevets français et dirigé par une religieuse munie du brevet français supérieur. Ce cours comptait 8 élèves.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

75
00
34
09
2050
134
2184

1600
225
150
200
2275

15900
3100
700
2375
22075

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Le 3^e arrondissement comptait 49 écoles de garçons avec 782 élèves et 32 écoles de filles avec 989 élèves.

Dans ces chiffres et dans les renseignements qui suivent ne sont pas comprises les 125 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture organisés aux écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans les communes de Leudelage (pour les garçons) et de Schiffflange (garçons et filles).

Durée des cours.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Écoles.
	par semaine.			
4	—	12	22	34
4½	—	—	1	1
5	1	—	2	3
6	—	—	1	1
6½	—	8	—	8
8½	—	1	—	1
11	1	—	—	1
	2	21	26	49

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon	2 leçons.	3 leçons et plus: écoles permanentes	Écoles.
	par semaine.			
4	—	2	—	2
5	3	1	—	4
5 ½	4	3	2	9
6	1	—	1	2
6 ½	—	—	1	1
7	2	—	—	2
8 ½	1	—	—	1
10	—	—	3	3
11	1	—	7	8
	12	6	14	32

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: le dessin	7 écoles
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	37 »
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, dessin	5 »
	<hr/> 49 écoles

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille	14 écoles
1 branche: cuisine	1 école
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	11 écoles
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	6 »
	<hr/> 32 écoles

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons.	Écoles de filles.	Total.
2	25	24	49
3	24	8	32
	49	32	81

Les résultats obtenus dans les cours de couture fréquentés par les filles de l'âge obligatoire ont été satisfaisants.

Des distributions de prix ont eu lieu aux cours d'adultes de dix localités.

Personnel enseignant.

Toutes les écoles d'adultes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs, resp. par des institutrices des écoles primaires ou des écoles primaires supérieures.

Les ouvriers ou cours de couture de 17 localités étaient dirigés par des maîtresses spéciales de travail manuel.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat	10162	fr.
Part contributive des communes	10289,50	»
Total	20451,50	fr.

Ne sont pas compris le subside de l'Etat de 740 fr. et les subventions des communes de 394 fr. = 1134 fr. alloués aux 7 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

Dépense totale (chiffre rond): 21585 fr.

5 membres du personnel avaient pour toute rémunération le subside accordé par l'Etat; tous les autres percevaient des indemnités supérieures à ces subsides.

Montant des indemnités	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	1	2	3
100—150 fr.	17	11	28
150—200 fr.	35	3	38
200—250 fr.	4	1	5
250—300 fr.	3	—	3
300—400 fr.	—	3	3
500 fr.	—	1	1
600 fr.	—	4	4
650 fr.	—	1	1
700 fr.	—	2	2
750 fr.	—	3	3
900 fr.	—	1	1
	60 ¹⁾	32	92

Bibliothèques populaires.

Les 13 bibliothèques renfermaient 2922 volumes et comptaient 898 lecteurs, dont 405 élèves. Le nombre des volumes empruntés était de 7440. 1 bibliothèque n'avait pas de lecteur, 1 autre en avait moins de 10. 4 communes avaient voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques populaires: Differdange (125 fr.), Esch (500), Pétange (50), Schifflange (30).

b) Écoles d'adultes privées.

Les écoles d'adultes privées pour jeunes filles, au nombre de 5, étaient établies à Dudelange, Esch, Lasauvage, Pétange et Rumelange. Le programme de ces écoles, dirigées par des religieuses, comprenait les travaux à l'aiguille et des notions d'économie domestique. Dans la

¹⁾ 11 écoles de garçons étaient dirigées par 2 instituteurs chacune.

division inférieure de l'école d'Esch, on enseignait également les matières des écoles primaires supérieures. Des cours pratiques de sciences ménagères étaient organisés aux écoles de Dudelange, Esch et Pétange.

Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

4^e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE DIEKIRCH, REDANGE ET VIANDEN.

1. Ecoles gardiennes.

a) Ecoles gardiennes publiques.

Elles étaient au nombre de 5, dirigées par des religieuses, dont une était diplômée et dont 2 possédaient le certificat d'aptitude pour l'ouvrage manuel et dirigeaient, en été, un ouvrage dans la même salle. Les 3 autres écoles gardiennes fonctionnaient toute l'année. L'enseignement était gratuit, à l'exception d'Ettelbruck, où les parents solvables payaient 2, resp. 1,50, 1 ou 0,50 fr. par mois et par enfant. A Pâques, l'une des maîtresses religieuses fut remplacée par une maîtresse laïque.

Marche des écoles: 3 n^{os} 2 et 2 n^{os} 3.

Localités.	Élèves.		Traitements.	Indemnités de logement	Dépense totale.
	garçons.	filles.			
Diekirch.	22	33	775	75	} 2955 fr.
id.	37	34	500	75	
Ettelbruck.	44	42	700	130	
Perlé.	18	22	350	log.	
Vianden.	30	24	350	log.	
			2675	280	

b) École gardienne privée.

L'école gardienne privée de Bettendorf, dirigée par une religieuse non diplômée, comptait 26+16=42 élèves. Cette

école fonctionnait seulement en été: en hiver, la même sœur dirigeait un ouvroir.

2. Ecoles primaires proprement dites.

a) Ecoles primaires publiques.

Les 140 écoles primaires publiques du 4^e arrondissement (le même nombre que l'année précédente), appartenant à 84 ressorts scolaires, se divisaient en 36 écoles de garçons, 36 écoles de filles, 56 écoles mixtes ordinaires et 12 écoles mixtes pour les commençants.

Comprenaient:

1	année d'études:	18	écoles,
2	années d'études:	14	»
3	»	»	1 »
4	»	»	17 »
6	»	»	63 »
7	»	»	27 » (dont 24 seulement en hiver).

Les 36 écoles de garçons et 33 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 36 écoles de filles, 23 écoles mixtes ordinaires et les 12 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

A Diekirch et à Ettelbruck (ici seulement pour les degrés moyen et supérieur des garçons et pour le degré moyen des filles), l'enseignement est organisé de manière que la même classe reste, pendant deux années consécutives, sous la direction de la même personne.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Sur les 140 salles de classe, logées dans 97 maisons d'école, 92 salles étaient en bon état, 38 dans un état satisfaisant, 10 salles étaient en mauvais état.

Celles-ci se trouvaient à Arsdorf (f.), trop petite;

Beckerich (f.), trop petite, basse et mal éclairée; Fouhren, trop basse; Gilsdorf (g.), trop petite; Ingeldorf, humide; Michelbouch, trop petite, accès incommode; Perlé (mixte), trop petite, humide; Roodt, trop petite; Welscheid et Wolwelage, trop petites.

Des améliorations ont été apportées aux salles de classe de Bettborn (f.), Diekirch (lumière électrique et conduite d'eau), Ell, Heispelt, Lannen, Vichten. Une nouvelle construction a été exécutée à Longsdorf; une autre est en voie d'exécution à Ingeldorf.

Le nettoyage des salles de classe se faisait encore par les enfants à Arsdorf (f.), Elvange (2 éc.), Grevels, Heispelt, Kuborn, Lannen, Niederpallen, Putscheid, Schwebach. Tandel, c'est-à-dire à 4 écoles de moins que l'année passée.

Des places de récréation clôturées et, pour la plupart, plantées d'arbres se trouvaient près de 36 maisons d'école; 45 maisons étaient entourées de places convenables, permettant l'exécution de jeux scolaires. Le besoin de meilleures places de récréation se faisait sentir auprès de 16 maisons d'école.

De nouvelles places de récréation ont été aménagées à Longsdorf et à Wolwelage.

Au point de vue du nombre, de la séparation des sexes ou de la construction, les lieux d'aisances laissaient à désirer auprès de 26 écoles, savoir: Beckerich (3 écoles), Bettel, Bettendorf (2), Burden, Ell (2), Gilsdorf (3), Holtz, Hoscheid (2), Michelau, Ospern, Perlé (3), Rambrouch (g.), Redange (g.), Schandel, Schwebach, Wahl (2).

Des améliorations sont à noter pour Merscheid et Wahl. De nouvelles constructions sous ce rapport ont été exécutées à Michelbouch et Wolwelage; d'autres sont décidées à Bettel, Burden, Ingeldorf et Rambrouch.

Dans les localités énumérées ci-dessus, où il n'y avait pas de personne payée pour le nettoyage des salles de classe, l'entretien de la propreté dans les lieux d'aisances

incombait également aux élèves, ou bien les cabinets n'étaient pas nettoyés du tout. Il en était de même aux endroits où le crédit alloué ne suffisait pas pour que la personne chargée du nettoyage des salles de classe exécutât également le lavage des cabinets. De ce nombre étaient les écoles de Bettel, Bigelbach, Bilsdorf, Buschrodt, Everlange, Gilsdorf (2 éc.), Gralingen, Hostert, Redange (f. II), Sæul (2) et Wolwelage.

Il n'y avait d'autre jardin scolaire que le jardin botanique de l'instituteur de Nagem. Un musée scolaire, assez complet, se trouve à l'école des garçons de Diekirch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été remplacés et complétés par l'acquisition de bancs, pupitres et tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes terrestres, de tableaux des poids et mesures ainsi que d'enseignement intuitif.

Matières d'enseignement.

¹¹
 Les communes de Bettborn (2 éc.), Ettelbruck (2) et Grosbous ont rendu le dessin obligatoire. La gymnastique était déclarée branche obligatoire à Beckerich (3 éc.), Bettborn (2), Bettendorf (3), Diekirch (4), Ettelbruck (4), Feulen (2), Grosbous (2), Mertzig (1), Redange (1), Vianden (1), Vichten (1). Des jeux scolaires ont été exécutés pendant la récréation à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

26 communes, sur 29, ont observé la disposition légale qui veut que l'année scolaire commence le 1^{er} octobre et finisse le 31 août, avec cette restriction toutefois qu'en règle générale, les vacances commençaient déjà le dernier dimanche d'août.

Dans les mêmes communes, sauf quelques rares exceptions, motivées par des changements de personnel ou des réparations pressantes, l'année scolaire 1911-1912 commençait le 2 octobre.

Une seule commune de ce ressort, la commune d'Arsdorf, avait fixé les grandes vacances du 15 septembre au 15 octobre.

A Diekirch et à Ettelbruck, les vacances duraient du 20 août au 25 septembre. Par suite de dispenses temporaires, le nombre des heures de classe durant le mois d'octobre n'atteignait pas le chiffre 5 pour 19 écoles appartenant à 9 communes.

Abstraction faite des exceptions signalées, se rapportant uniquement au mois d'octobre, 72 écoles avaient 6 heures de classe pendant toute l'année, 32 écoles en avaient 6 en hiver et $5\frac{1}{2}$ en été; pour 36 écoles, ce nombre était invariablement de $5\frac{1}{2}$.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire.....	2351	2414	4765
au-dessus de l'âge obligat.	56	65	121
au-dessous de l'âge obligat.	29	30	59
	2436	2509	4945

111
4876

La moyenne des élèves par école était:

pour l'âge obligatoire de..... 34,
sans distinction d'âge de 35.

Comptaient:

1— 5 élèves 1 école,
6—10 » 5 écoles,
11—20 » 21 »
21—30 » 40 »
31—40 » 28 »
41—50 » 31 »
51—60 » 12 »
61—70 » 2 »

N'avaient pas plus de 10 élèves, les écoles de Colpach (9), Folkendange (5), Petit-Nobressart (7), Schwebach (10), Tandel (7), Walsdorf (7). Rambrouch (g.) et Ospern avaient plus de 60 élèves.

Absences.

Le total des absences était de 86466 demi-journées, dont 74953 absences justifiées et 11513 absences non justifiées. Il existe, en faveur de l'année 1909—1910, une différence de 4101 absences justifiées et, en faveur de l'année 1910—1911, une différence de 18 absences non justifiées, ce qui fait, sur l'ensemble, une différence de 4083 absences en faveur de l'année scolaire 1909—1910. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 107.

24 élèves ont eu des dispenses de fréquentation, variant entre un mois et une année entière.

11 écoles chômaient pendant 8 à 20 jours, pour cause de maladie des titulaires, ou bien par suite de maladies contagieuses qui avaient éclaté dans deux localités.

Absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			Total de la moyenne.
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	
Arsdorf . . .	108	1624	115	184	15	1	1,7	17,7
Bastendorf.	131	845	87	39	6,4	0,5	0,2	7,1
Beckerich . .	254	2399	378	548	9,4	1,5	2,1	13
Bettborn . .	127	1446	175	225	11,3	1,3	1,7	14,3
Bettendorf.	270	4262	1143	701	15,7	4,2	2,6	22,5
Bigonville .	100	1050	67	9	10,5	0,6	—	11,1
Bourscheid.	237	4150	147	400	17,4	0,6	1,7	19,7
Diekirch . . .	398	5777	313	637	14,5	0,7	1,6	16,8
Ell	121	1265	69	48	10,4	0,5	0,4	11,3
Ermdorf . . .	103	1348	142	41	13	1,3	0,4	14

466
 914
 2552
 13759
 11513
 2246

47043
 1045
 45

Erpeldange	93	1333	208	62	14,2	3,3	0,6	18,2
Ettelbruck.	426	10119	524	1526	23,7	1,2	3,5	28,4
Feulen . . .	130	1656	89	309	12,7	0,6	2,3	15,6
Folschette.	239	5459	371	2044	22,8	1,5	8,5	32,8
Fouhren . .	66	420	39	29	6,3	0,6	0,4	7,3
Grosbous . .	98	928	349	150	9,4	3,5	1,5	14,4
Hoscheid . .	86	848	155	134	9,8	1,8	1,5	13,1
Medernach.	110	1284	—	112	11,6	—	1	12,6
Mertzig . . .	121	1817	212	344	15	1,7	2,8	19,5
Perlé	236	1866	145	1412	7,8	0,6	6	14,4
Putscheid . .	149	3167	102	32	21,2	0,6	0,2	22
Redange . . .	260	4282	230	286	16,5	0,8	1,1	18,4
Reisdorf . .	68	610	28	1	9	0,4	—	9,4
Sæul	78	512	1111	6	6,5	14,2	—	20,7
Schieren . . .	108	858	73	273	7,9	0,6	2,5	11
Useldange .	153	1828	119	634	11,9	0,7	4,1	16,7
Vianden . . .	182	3143	581	174	17,8	3,2	0,9	21,9
Vichten . . .	120	861	91	3	7,1	0,7	—	7,8
Wahl	193	1956	797	1150	10,1	4,1	5,9	20,1
	4765	67093	7860	11513	14	1,6	2,4	18

7 ⁴⁸⁶³ Commissions locales.

Des 29 commissions locales, 10 ont visité les écoles et fait rapport à l'inspecteur, 8 ont visité les écoles sans faire de rapport, 1 commission a visité les écoles en compagnie de l'inspecteur. 10 commissions locales n'ont donc pas visité les écoles. 6 commissions locales ne fonctionnaient pas ou presque pas.

74863
70155

4708
744
701

47

137
145

224

25

8208 / 4876
4876

33320
29236

4064

Application des art. 6, 7 et 8:

Communes.	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Beckerich	2	—	—
Diekirch	32	14	9
Ell	2	1	—
Ettelbruck	17	10.	6
Feulen	1	—	—
Folschette	16	—	—
Grosbous	2	—	—
Medernach	3	—	—
Perlé	2	—	—
Vianden	3	—	—
Wahl	2	2	2
	82	27	17

Les commissions locales de Bastendorf, Ell, Ermsdorf, Erpeldange, Putscheid, Sæul et Vichten n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer ces articles.

L'application des dits articles a été négligée à Arsdorf (4 fois), Beckerich (16 dont 2 en vertu de l'art. 8), Bettborn (8), Bettendorf (31, dont 6 art. 8), Bigonville (1), Bourscheid (3), Ell (1), Feulen (2, dont 1 art. 8), Folschette (43, dont 5 art. 8), Fohren (4), Grosbous (13), Medernach (10), Mertzig (3), Perlé (34, dont 8 art. 8), Redange (3 dont 1 art. 8), Reisdorf (21, dont 3 art. 8), Schieren (10, dont 2 art. 8), Useldange (3, dont 1 art. 8), Wahl (27, dont 5 art. 8), en tout 237 fois, dont 34 cas d'application de l'art. 8.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les communes de Bettendorf, Feulen, Grosbous, Redange (sections de Redange et de Niederpallen), Useldange (sections d'Useldange et de Schandel) et Wahl; à 13 ans, à Vianden pour les garçons.

193
79
114
28
142

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 69 instituteurs, 43 institutrices laïques et 28 institutrices religieuses.

Des mutations se sont produites dans le personnel enseignant

pour cause de déplacement	9
par suite de mise à la retraite	2
par suite de décès	1

10 membres du personnel ont été remplacés pour cause de maladie, pendant 8 jours à un semestre.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	—	2
2	12	13	7	32
3	32	18	16	66
4	23	12	5	40
	69	43	28	140

Capacités pratiques.

Notes.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	4	2	2	8
2	28	17	10	55
3	32	20	14	66
4	5	4	2	11
	69	43	28	140

La conduite a été bonne partout.

Résultat général.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	3	2	7
2	29	14	8	51
3	32	23	16	71
4	6	3	2	11
	69	43	28	140

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1— 5	15	13	5	33
6—10	11	7	4	22
11—15	4	3	6	13
16—20	5	5	3	13
21—25	5	7	2	14
26—30	10	4	1	15
31—35	12	4	4	20
36—40	5	—	1	6
41—45	2	—	1	3
46—50	—	—	1	1
	69	43	28	140

Traitements communaux.

Les 69 institut^{es} touchaient 97470 fr., en moy.: 1412 fr.

Les 43 institutrices laïques 47080 fr., en moy.: 1095 fr.

Les 28 institutrices relig.. 21740 fr., en moy.: 774 fr.

166290 fr.

Suppléments de traitement et primes de brevet.

	Institu- teurs.		Institutrices laïques. religieuses.				Total.
	Nombre	Sommes	Nombre	Sommes	Nombre	Sommes	
Suppléments..	54	32980	30	8818	—	—	41798
Primes.....	46	3100	31	2200	23	1500	6800
		<u>36080</u>		<u>11018</u>		<u>1500</u>	<u>48598</u>

15 instituteurs et 13 institutrices laïques n'avaient pas encore droit aux suppléments de traitement; 23 instituteurs, 12 institutrices laïques et 5 institutrices religieuses n'avaient pas de prime de brevet.

Indemnités de logement.

45 instituteurs recevaient de ce chef	14275 fr.
15 institutrices laïques	3150 »
12 institutrices religieuses	1230 »
Total	<u>18655 fr.</u>

Total de la dépense.

Traitements communaux	166290 fr.
Suppléments de traitement	41798 »
Primes de brevet	6800 »
Indemnités de logement	18655 »
Total	<u>233543 fr.</u>

Moyenne du traitement, les suppléments et les primes de brevet compris:

- a) instituteur: 1921 fr.,
- b) institutrice laïque: 1351 fr.,
- c) institutrice religieuse: 830 fr.

*Tableau synoptique des traitements du personnel enseignant,
les suppléments de traitement et les primes de brevet inclus.*

Traitement.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	10	10
800	—	—	12	12
900	—	—	6	6
1000	—	15	—	15
1100	—	1	—	1
1200	13	7	—	20
1300	3	2	—	5
1400	3	5	—	8
1500	3	6	—	9
1600	2	—	—	2
1700	1	3	—	4
1800	2	2	—	4
1900	4	1	—	5
2000	6	—	—	6
2100	5	—	—	5
2200	11	1	—	12
2300	5	—	—	5
2400	5	—	—	5
2600	1	—	—	1
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	1	—	—	1
3000	1	—	—	1
3200	1	—	—	1
	69	43	28	140

Logements.

24 instituteurs, 28 institutrices et 16 institutrices religieuses étaient en jouissance d'un logement fourni par la commune; les 16 religieuses disposaient de 8 logements. Les 2 institutrices laïques de Mertzig occupaient un seul et même logement.

Les logements se composaient, avec la cuisine, de:

Nombre des pièces.	Instituteurs.	Institutrices		Total des logements.
		laïques.	religieuses	
3	—	7	—	7
4	1	18	4	23
5 et plus	23	2	4	29
	24	27	8	59

Des logements insuffisants se trouvaient à Ingeldorf, Niederpallein, Schandel et Stegen (tous les 4 pour instituteurs) et Mertzig (2 institutrices).

Des améliorations ont été exécutées aux logements de Heispelt, Medernach, Reimberg et Stolzembourg; il en sera autant, cette année, pour le logement de Stegen. 6 autres logements, ceux de Bigonville, Bourscheid, Folschette, Schieren, Schlindermanderscheid (instituteurs) et le logement d'institutrice de Rambrouch ont été déclarés insuffisants dans le courant de l'année scolaire.

Une distribution de prix n'a pas été faite dans les communes de Bettborn, Perlé et Vichten, c'est-à-dire à 12 écoles.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Ettelbruck, le 21 août 1911.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 10 écoles primaires et à 5 écoles d'adultes. 255 élèves de la première et 35 élèves de la seconde catégorie ont versé 5680,75+509,65 = 6190,40 fr.

b) École primaire privée.

L'école mixte de l'hospice de Diekirch, dirigée par une institutrice brevetée, comptait 24 garçons et 22 filles de 6 à 14 ans.

Résultat général: n° 2.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) Écoles primaires supérieures publiques.

Le 4^e arrondissement possédait 2 écoles primaires supérieures pour garçons. L'installation, bonne à Redange, était à peine satisfaisante à Vianden.

A Redange, le minerval était fixé à 20 fr. par an pour les élèves habitant la section de Redange et à 30 fr. pour les autres. A Vianden, les élèves de nationalité étrangère payaient 24 fr. de minerval; pour les élèves du pays, l'enseignement était gratuit.

Le congé hebdomadaire comprenait toute la journée du jeudi.

Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Les deux instituteurs possédaient le brevet de 1^{er}, resp. de 2^e rang.

L'école de Redange comptait 44, celle de Vianden 20 élèves.

Traitements du personnel enseignant.

Traitements communaux . . .	4400 fr.
Suppléments de traitement	1300 »
Primes de brevet	250 »
Indemnités de logement	400 » + un logement.

Total 6350 fr.

Indemnités du maître de dessin et des ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux: $75 + 150 + 100 = 325$ fr.

Dépense totale: $6350 + 325 = 6675$ fr.

b) Écoles primaires supérieures privées.

1^o Le pensionnat de Diekirch comprenait 3 classes primaires supérieures, destinées à donner une éducation

générale et un cours spécial préparant aux brevets français. Il y était attaché un cours de ménage et un ouvroir. 9 religieuses s'occupaient de l'enseignement aux classes que nous venons d'énumérer: 5 luxembourgeoises et 4 françaises. 2 maîtresses possédaient le brevet de 3^e rang et en même temps le brevet français élémentaire; 1 possédait le brevet de 4^e rang, 2 possédaient le brevet français supérieur et 3 le brevet français élémentaire; 1 autre enfin était en possession du diplôme pour l'ouvrage manuel.

Une demoiselle anglaise diplômée donnait le cours d'anglais, et un professeur enseignait les sciences naturelles. Outre les matières prescrites, le programme de l'établissement comprenait la musique, la peinture, la sténographie et la gymnastique.

Le nombre des élèves était de 110, dont 92 du pays et dont 4 de l'âge obligatoire.

2^o Le pensionnat d'Ettelbruck comprenait également 3 classes primaires supérieures et un cours spécial préparatoire aux brevets français. Un autre cours, composé de deux années d'études, préparait à l'école normale. Au programme figurait encore l'anglais, la peinture, la tenue des livres, la sténographie, la dactylographie et la gymnastique.

Le pensionnat proprement dit comptait 11 maîtresses religieuses, dont 9 de nationalité luxembourgeoise et 2 de nationalité française. Elles possédaient: 1 le brevet de 1^{er} rang, 2 le brevet de 2^e rang, 2^e le brevet de 3^e et 1 le brevet de 4^e rang. 2 autres étaient en possession du brevet français supérieur, 2 du brevet français élémentaire et 1 du diplôme pour l'ouvrage manuel.

Le nombre des élèves était de 129, dont 15 étrangères et toutes au-dessus de l'âge obligatoire.

Le résultat général des deux établissements est représenté par le n^o 2.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Il y avait dans le 4^e arrondissement 83 écoles d'adultes pour garçons avec 841 élèves et 42 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 578 élèves, donc 125 écoles avec 1419 élèves en tout.

La fréquentation des cours d'adultes était obligatoire jusqu'à 14 ans dans les communes de Diekirch et Ettelbruck, jusqu'à 15 ans dans les communes de Feulen et Vichten, et jusqu'à 16 ans dans celles de Bettendorf et de Grosbous.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les 584 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les 33 cours de couture des écoles mixtes dirigées par des institutrices.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	Leçons par semaine				Total.
	1	2	3	4	
4 à 4½	2	4	15	4	25
5 à 5½	4	5	41	2	52
8 et au delà	1	3	2	—	6
	7	12	58	6	83

Ecoles de filles.

Mois.	Leçons par semaine					Total.
	1	2	3	4	5	
4 à 4½	1	1	1	—	—	3
5 à 5½	14	10	4	2	—	30
6 à 6½	—	1	—	—	2	3
9 et au delà	1	—	—	—	5	6
	16	12	5	2	7	42

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche, le dessin, à	19 écoles,
2 branches: allemand, calcul (2 leçons par semaine)	2 »
3 branches: allemand, calcul, tenue des livres	15 »
3 branches: allemand, français, calcul	5 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	42 »
Total	83 écoles.

Ecoles de filles.

1 branche, la couture, à	19 écoles,
3 branches: allemand, français, calcul	4 »
4 branches: allemand, français, calcul, couture	15 »
5 branches: allemand, français, calcul, sciences ménagères, couture	4 »
Total	42 écoles.

L'école ménagère permanente de Redange, dirigée par une institutrice religieuse munie du brevet de 2^e rang et assistée d'une maîtresse diplômée pour l'ouvrage manuel, présentait un caractère particulier en ce que son programme, outre la plupart des branches d'enseignement des écoles primaires supérieures, comprenait les sciences ménagères, telles que laiterie, jardinage, cuisine et repassage.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de garçons	Écoles de filles	Total.
1	3	—	3
2	56	37	93
3	24	3	27
4	—	2	2
	83	42	125

Personnel enseignant.

A 3 écoles de dessin et à 8 écoles de couture étaient préposées des personnes étrangères à l'enseignement primaire proprement dit.

Indemnités du personnel enseignant.

Subsides de l'Etat	15494 fr.
Part contributive des communes	2713 fr.

Total... 18207 fr.

En y ajoutant le subside de l'Etat de 4000 fr. et la subvention communale de 195 fr. accordés aux 33 cours de couture ordinaires des écoles mixtes dirigées par des instituteurs, on arrivera au total final de 22402 fr.

Dans le tableau qui suit les cours de couture dont il vient d'être question sont compris.

Recevaient	Instituteurs.	Institutrices.	Total.
Moins de 100 fr.	13	26	39
100 à 150 fr.	25	32	57
150 à 200 fr.	38	11	49
200 fr. et plus	7	6	13
	83	75	158

Une distribution de prix a eu lieu à 21 écoles de garçons et à 4 écoles de filles.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 5 écoles de garçons, où 35 élèves ont versé 509,65 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 31 bibliothèques possédaient 3032 volumes au total et comptaient 730 lecteurs, dont 154 élèves des écoles primaires, 321 élèves des écoles d'adultes et 255 autres personnes. Le nombre des volumes lus était de 3194. 10 bibliothèques ne fonctionnaient point. 6 localités avaient

voté des crédits spéciaux dans l'intérêt de leurs bibliothèques respectives: Bettendorf (25), Diekirch (30), Ettelbruck (100), Useldange et ses sections d'Everlange et de Rippweiler (25+20+20).

b) Écoles d'adultes privées.

1. L'ouvroir de Bettendorf, dirigé par une sœur et fréquenté par 12 élèves, fonctionnait pendant le semestre d'hiver.

2. L'école de ménage du pensionnat d'Ettelbruck, ouverte toute l'année, comptait 35 élèves de 13 à 20 ans et était dirigée par plusieurs religieuses. On y enseignait les travaux à l'aiguille, le repassage, la cuisine, le jardinage et la laiterie. Des leçons de tenue des livres et de sciences naturelles, spécialement d'agriculture, étaient données par des professeurs de l'école agricole.

3. L'ouvroir de Bettborn, dirigé par des sœurs et limité au semestre d'hiver, comptait 15 élèves de 14 à 20 ans. Les résultats obtenus à ces 3 écoles d'adultes privées sont représentés par le n° 2.

**5^e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CLERVAUX
ET DE WILTZ.**

1. Ecoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les trois écoles gardiennes publiques étaient dirigées par des maîtresses religieuses, dont l'une était en possession du diplôme afférent, la seconde, du diplôme pour l'ouvrage manuel; la troisième n'avait pas de brevet.

L'école gardienne de Wiltz durait toute l'année, les deux autres l'été seulement; en hiver, celles-ci étaient remplacées par des cours d'adultes, installés dans les mêmes salles et dirigés par les mêmes sœurs.

Le mobilier de classe, à l'école gardienne de Wiltz, était

bon et le matériel d'enseignement complet; aux 2 autres écoles, le matériel était satisfaisant, mais le mobilier de classe laissait beaucoup à désirer.

Localités.	Élèves			Dépense totale.
	garçons.	filles.	Indemnités et logement.	
Boulaide	13	15	400	} 1500 fr.
Boxhorn	10	12	400	
Wiltz	38	39	700	

La marche des 3 écoles gardiennes est indiquée par 2 nos 2 et 1 no 3.

b) Écoles gardiennes privées.

3 écoles gardiennes privées, dirigées par des religieuses non diplômées, étaient établies à Clervaux, Troisvierges et Wiltz, comme annexes des écoles de ménage des deux premières localités et du pensionnat de Wiltz. Elles comptaient ensemble 54 garçons et 57 filles. Marche de ces écoles: 2 nos 3 et 1 no 2.

2. Ecoles primaires proprement dites.

Le 5^e arrondissement comptait 133 écoles primaires publiques, le même nombre que l'année précédente, réparties entre 96 ressorts scolaires.

Ces écoles se subdivisaient en 25 écoles de garçons, 25 écoles de filles, 78 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour les commençants.

Elles comptaient:

2 années d'études	23 écoles,
3 » »	6 »
4 » »	4 »
5 » »	2 »
6 (et 6½) »	98 »

Les 25 écoles de garçons et 59 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

27
58
27
193

Les 25 écoles de filles, 19 écoles mixtes ordinaires et 5 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 109 maisons d'école renfermaient 135 salles de classe, dont 2 salles étaient réservées à l'école primaire supérieure de Wiltz.

96 salles de classe étaient en bon état, 32 dans un état satisfaisant.

Les 7 salles en mauvais état se trouvaient à Biwisch et Boxhorn, trop basses; Bockholtz (Goesdorf), trop petite, basse et sombre; Eschdorf (mixte), basse, mal éclairée; Fischbach, humide, sombre; Merkholtz, mal éclairée; Neidhausen, basse, trop petite et mal éclairée.

55 maisons d'école sont dépourvues de places de récréation, 20 places de récréation sont clôturées, 6 sont plantées d'arbres. Les lieux d'aisances manquaient à l'école de Hautbellain. Ils étaient en mauvais état à Baschleiden, Binsfeld (2 écoles), Bockholtz (Hosingen), Boulaide (g.), Boxhorn (g.), Hachiville, Holzthum, Knaphoscheid, Liefrange, Mecher, Merkholtz, Siebenaler, Surré, Tadler, Tarchamps, Weiswampach (3 éc.) et Wilwerwiltz. Les cabinets de Boxhorn (g.) et de Neidhausen ont été démolis dans le courant de l'année scolaire par un incendie, resp. pour faire place à une autre construction. Ceux de Knaphoscheid et de Mecher sont en si pitoyable état qu'il est impossible de s'en servir.

La propreté des lieux d'aisance laissait encore beaucoup à désirer, parce que les sommes allouées à l'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances étaient en général insuffisantes et que, par conséquent, les personnes chargées de ce service ne se croyaient pas obligées de laver également les cabinets. Dans de nom-

breuses localités, les cabinets n'ont donc pas été lavés du tout ou l'ont été rarement, ou bien, enfin, ils ont été nettoyés par les élèves.

Les lieux d'aisances de la 1^{re} catégorie appartenaient aux écoles des endroits suivants, rangés par communes et sections de ces communes: Alscheid, Kautenbach, Merkholtz; Asselborn (g. et f.), Biwisch, Boxhorn (g.), Rumlange, Sassel, Stockem; Baschleiden, Boulaide (g.), Surré; Bœvange, Dœnnange, Lullange; Eselborn, Reuler, Urspelt; Consthum, Holzthum; Esch (3 éc.); Erpeldange, Knap-hoscheid; Hachiville, Hoffelt; Harlange (2); Eschdorf (3), Heiderscheid (2), Fond de Heiderscheid, Merscheid, Tadler; Fischbach, Grindhausen, Heinerscheid (g.), Hupperdange, Kalborn, Lieler; Bockholtz (Hosingen), Rodershausen, Wahlhausen; Kaundorf, Mecher, Nothum; Drauffelt, Munshausen, Roder, Siebenaler; Allerborn, Brachtenbach, Derenbach, Niederwampach (g. et f.), Oberwampach; Basbellain, Huldange, Troisvierges (6), Wilwerdange (2); Beiler, Breidfeld, Holler, Leithum; Lellingen; Berlé, Doncols, Grummelscheid, Nœrtrange, Winseler.

Les cabinets étaient lavés par les élèves à Binsfeld (g. et f.), Bockholtz (Gœsdorf), Boulaide (f.), Boxhorn (f.), Buderscheid, Heinerscheid (f.), Liefrange, Marnach (g. et f.), Nocher, Troine, Weicherdange, Untereisenbach et Wilwerwiltz.

Les salles de classe n'étaient pas non plus nettoyées tous les jours ou bien l'étaient par les élèves à Basbellain, Bavigne, Boulaide (f.), Doncols, Esch (3 éc.), Fischbach et Grindhausen, Gœsdorf et Dahl, Lullange, Rumlange, Surré, Tadler et Troine.

Il ne faut cependant pas oublier d'ajouter que, dans beaucoup d'endroits, les crédits afférents ont été augmentés pour l'année en cours, de sorte qu'il est permis d'espérer que la situation s'améliorera sensiblement cette année.

Le mobilier de classe a été complété ou remplacé par l'acquisition d'armoires et de 96 bancs à deux sièges.

100 écoles sont en possession de bancs-pupitres à 2 sièges, l'armoire manque encore à 11 écoles.

Quant au matériel d'enseignement, toutes les écoles mixtes et celles qui comprennent les 5^e et 6^e années d'étude, à l'exception de 10, possèdent les corps géométriques; nombre d'écoles ont en outre acquis des tableaux d'histoire naturelle, d'enseignement intuitif et les tableaux des poids et mesures.

Les sommes allouées dans le but de fournir le matériel de classe aux élèves indigents étaient en général suffisantes; elles ne l'étaient pas dans 6 communes, une commune n'avait pas voté de crédit à cette fin.

De nouvelles maisons d'école avec lieux d'aisance ont été construites à Baschleiden et Tarchamps; cette dernière construction comprend également un logement d'instituteur. Les anciens cabinets ont été remplacés à Harlange, Fond de Heiderscheid, Munshausen et Oberwampach.

La construction de nouvelles maisons d'école avec logements et latrines est décidée pour Biwisch et Sassel (Asselborn).

De grosses réparations ont été exécutées aux maisons d'école, salles de classe, resp. logements d'instituteur de 30 localités appartenant à 17 communes.

Matières d'enseignement.

Les éléments du dessin ont été enseignés aux écoles de garçons suivantes: Clervaux (1^{er} degré), Esch, Hosingen. Wiltz (I); des notions de tenue des livres ont été enseignées à Esch (garçons) et dans les écoles des communes de Heiderscheid et de Neunhausen. Le cours de gymnastique était donné par un maître spécial aux garçons du degré supérieur des écoles de Wiltz et était branche obligatoire pour toutes les écoles de garçons de cette localité. Des jeux scolaires ont été exécutés à un assez grand nombre d'écoles.

Durée du temps de classe.

Les grandes vacances étaient fixées au mois de septembre dans 7 communes et 10 sections de communes, en tout, à 58 écoles; du 15 septembre au 15 octobre, dans 9 communes et 12 sections de communes, au total, à 66 écoles; au mois d'octobre, dans 2 communes et 3 sections, soit à 9 écoles. A Troisvierges, les écoles chômaient les jours de foire et, à Wiltz, à la même occasion, à partir de 10 heures. Dans la première localité, le temps ainsi perdu était en partie rattrapé par la classe qu'on tenait l'après-midi du jeudi suivant.

Les grandes vacances commençaient le 24, resp. 26 août, au lieu du 31, à Troisvierges et Wiltz, à Clervaux et Esch; au lieu du 15 septembre, elles commençaient le 31 août dans la commune de Consthum, le 6 septembre dans la commune d'Alscheid et le 9 septembre dans les communes d'Asselborn, Bœvange, Hachiville, Mecher, Weiswampach. A moins de motifs valables, l'année scolaire courante a commencé partout au jour fixé par l'organisation.

Les heures de classe en hiver étaient: $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$, $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$; en été: $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$ ou 8—11 ou 9—midi; $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$ ou 1—4 ou $1\frac{1}{2}$ —4 ou 2—5.

Dans 7 communes, les heures de classe subissaient, pendant le mois d'octobre, quelques modifications provoquées par des circonstances d'intérêt local.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
de l'âge obligatoire	2343	2111	4454
au-dessus de l'âge obligat.	61	30	91
au-dessous de l'âge obligat.	56	43	99
	2460	2184	4644

418
49
364
48

4732
4644
88

La moyenne des élèves par école était
pour l'âge obligatoire de 33,
sans distinction d'âge de 35.

Comptaient 6—10 élèves	4 écoles
11—20 »	27 »
21—30 »	27 »
31—40 »	33 »
41—50 »	28 »
51—60 »	10 »
61—70 »	3 »
71—80 »	1 école.

Avaient plus de 60 élèves les écoles de Baschleiden (64), Hachiville (62), Troine (71), Tarchamps (65). N'avaient pas plus de 10 élèves de l'âge obligatoire les écoles de Bockholtz (Gœsdorf) (8), Breidfeld (9), Neunhausen (7), Urspelt (10).

Absences.

Le total des absences s'élevait à 79077, dont 67145 absences justifiées et 11932 absences non justifiées. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a diminué de 11. Comparées à celles de l'année précédente, les absences justifiées ont augmenté de 6553, et les absences non justifiées ont diminué de 2183 demi-journées, de sorte que la différence totale est de 4370 absences en faveur de l'année 1909—1910.

Le nombre des enfants de l'âge obligatoire placés en condition a été de 46.

392 élèves du canton de Clervaux et 319 du canton de Wiltz, âgés de plus de 10 ans, avaient été dispensés, en conformité de l'art. 11, de la fréquentation scolaire pendant une partie de la journée. Les dispenses s'étendant à toute une demi-journée sont naturellement comprises dans les chiffres des absences; elles se rapportent à 48 élèves de la commune d'Asselborn.

$$\begin{array}{r}
 67145 \\
 62345 \\
 \hline
 4800
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{r}
 79077 \\
 74573 \\
 \hline
 4504
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{r}
 79077 \\
 74573 \\
 \hline
 4504
 \end{array}
 \qquad
 \begin{array}{r}
 12228 \\
 11932 \\
 \hline
 296
 \end{array}$$

Liste des absences par communes.

Communes.	Élèves de l'âge obligatoire.	Absences			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Alscheid ..	88	1465	70	—	16,6	0,8	—	17,4
Asselborn .	261	4317	1556	3914	16,5	5,9	15	37,4
Bœvange..	211	1963	273	966	9,3	1,2	4,5	15
Boulaide ..	198	3237	121	484	16,3	0,6	2,4	19,3
Clervaux ..	260	4211	465	592	16,1	1,7	2,2	20
Consthum .	86	1706	54	103	19,8	0,6	1,2	21,6
Esch-s.-Sûre	57	1269	55	17	22,2	0,9	0,3	23,4
Eschweiler .	129	1096	104	122	8,5	0,8	0,9	10,2
Gœsdorf. . .	175	2241	257	69	12,8	1,4	0,4	14,6
Hachiville .	121	2558	235	297	21,1	1,9	2,4	25,4
Harlange..	167	2284	50	35	13,6	0,3	0,2	14,1
Heiderscheid	212	1887	175	117	8,9	0,8	0,5	10,2
Heinerscheid	224	3624	236	300	16,1	1	1,3	18,4
Hosingen..	275	3877	520	389	14,1	1,8	1,6	17,5
Mecher. . .	153	1659	73	44	10,8	0,4	0,2	11,4
Munshausen	151	1077	151	73	7,1	1	0,4	8,5
Neunhausen	67	926	145	22	13,8	2,1	0,3	16,2
Oberwampach	169	182	330	100	10,5	1,9	0,5	12,9
Troisvierges	461	6471	392	1377	14	0,8	2,9	17,7
Weiswampach	222	5292	347	1175	23,8	1,5	5,2	30,5
Wiltz. . . .	493	5649	605	1473	11,4	1,2	3	15,6
Wilwerwiltz	103	528	53	32	5,1	0,5	0,3	5,9
Winseler ..	171	1576	183	231	9,2	1	1,3	11,5
	4454	60695	6450	11932	13,6	1,4	2,6	17,6

Commissions locales

3 commissions locales ont visité deux fois les écoles,
3 ont visité deux fois une partie des écoles et ont visité

23
2067
1866
2770
2724
416
416

1038
216
6228
716

1365
85
6885
220

116044
24724
3450
14422

une fois les autres; 4 commissions ont visité une fois leurs écoles, 4 ont visité une fois une partie des écoles; 8 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

7 commissions locales ont fait rapport sur leurs visites d'hiver; 8 l'ont fait pour l'été.

Les commissions locales d'Alscheid, Gœsdorf, Harlange, Neunhausen et Oberwampach n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer les articles sur l'enseignement obligatoire.

Application des art. 6, 7 et 8:

Communes.	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Clervaux	13 fois.	3	2
Consthum	3	—	—
Esch-s.-Sûre	1	—	—
Heiderscheid	4	—	—
Heinerscheid	4	—	—
Mecher	1	—	—
Munshausen	1	—	—
Troisvierges	14	—	—
Weiswampach	11	—	—
Wiltz	35	16	14
Winseler	8	—	—
	95	19	16

L'application de ces articles a été négligée par les commissions locales d'Asselborn (203 fois, dont 88 fois en vertu de l'art. 8), Bœvange (59, dont 24 art. 8), Boulaide (26, dont 1 art. 8), Clervaux (10, dont 6 art. 8), Consthum (5, dont 2 art. 8), Eschweiler (9, dont 1 art. 8), Hachiville (17, dont 7 art. 8), Heinerscheid (10, dont 7 art. 8), Munshausen (6, dont 1 art. 8), Troisvierges (58, dont

1697
 85
 8485
 876
 135743

16 art. 8), Weiswampach (20, dont 11 art. 8), Wiltz (17, dont 13 art. 8), Esch, Heiderscheid, Hosingen, Mecher, Wilwerwiltz, Winseler (ensemble 22 en vertu des art. 6 et 7), en tout 462 cas, dont 177 relatifs à l'art. 8.

L'intérêt pour la bonne marche des écoles laissait à désirer de la part de 7 commissions locales.

Étaient dispensés de la fréquentation scolaire: 3 élèves de la 7^e année d'études pour toute l'année, 4 élèves de la même année et 2 élèves de la 6^e année pour le semestre d'été; 4 autres élèves l'étaient, pendant la même saison, pour les heures de classe de la matinée.

L'âge obligatoire était étendu à 13 ans dans les communes d'Esch et de Wiltz, à 12½ ans dans les communes d'Alscheid, Asselborn, Boulaide (sections de Boulaide et de Surré), Clervaux, Eschweiler, Gcesdorf, Mecher, Neunhausen, Oberwampach, la section de Troisvierges, Winseler.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 84 instituteurs, 25 institutrices laïques et 24 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel enseignant:

par suite de déplacement	11
par suite de mise à la retraite	3
par suite de décès	1

4 instituteurs et 3 institutrices ont été remplacés pour cause de maladie, pendant 20 jours jusqu'à une année entière.

10 écoles chômaient pendant 2, resp. 4, 5, 8, 13 jours, par suite d'indisposition des titulaires.

12 écoles, pour cause de maladies contagieuses, chômaient pendant 5 à 20 jours.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	—	—	1
2	15	3	5	23
3	32	14	10	56
4	34	8	9	51
Autorisation	2	—	—	2
	84	25	24	133

Capacités pratiques.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	2	—	—	2
2	35	7	14	56
3	43	16	9	68
4	4	2	1	7
	84	25	24	133

Résultat général.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
1	1	—	—	1
2	27	6	12	45
3	43	15	11	69
4	13	3	1	17
5	—	1	—	1
	84	25	24	133

La conduite du personnel enseignant a été bonne.

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Instituteurs		Total.
		laïques.	religieuses	
1— 5	37	14	3	54
6—10	9	5	—	14
11—15	6	2	4	12
16—20	7	—	2	9
21—25	7	1	6	14
26—30	4	1	3	8
31—35	8	2	3	13
36—40	6	—	2	8
46—50	—	—	1	1
	84	25	24	133

Traitements communaux.

Les 84 instituteurs touchaient.....	113974 fr.
Les 25 institutrices laïques	25790 »
Les 24 institutrices religieuses	18350 »
Total	<u>158114 fr.</u>

Moyenne du traitement communal:

pour l'instituteur	1357 fr.
pour l'institutrice laïque.....	1031 »
pour l'institutrice religieuse	765 »

Suppléments de traitements.

47 instituteurs recevaient de ce chef	25316 66 fr. ¹⁾
11 institutrices laïques	3431 25 »
Total	<u>28747 91 fr.</u>

¹⁾ La part d'un instituteur, en fonctions jusqu'au 30 novembre seulement, s'élevait à 166,66 fr.

Handwritten calculations:

$$\begin{array}{r} 775 \\ 126 \\ \hline 1159 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 1160 \\ 26 \\ \hline 6960 \\ 2320 \\ \hline 30160 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 1159 \\ 26 \\ \hline 6954 \\ 2318 \\ \hline 30134 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 130 \\ 237 \\ 234 \\ \hline 37 \end{array}$$

Primes de brevet.

Rang de brevet.	Instituteurs.		Institutrices				Total.
	nombre.	sommés.	laïques.		religieuses.		
nombre.			sommés.	nombre.	sommés.	nombre.	sommés.
1	1	150	—	—	—	—	150
2	15	1500	3	300	5	500	2300
3	32	1600	14	700	10	500	2800
	48	3250	17	1000	15	1000	5250

Indemnités de logement.

48 instituteurs (dont une indemnité partielle)	
recevaient	13875 fr.
8 institutrices laïques	1600 »
Total	15475 fr.

Total de la dépense.

	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	reli- gieuses	
Traitements com- munaux	113974	25790	18350	158114
Suppléments de traitement	25316,66	3431,25	—	28747,91
Primes de brevet	3250	1000	1000	5250
Indemnités de lo- gement	13875	1600	—	15475
Total (chiffre rond)	156415,66	31821,25	19350	207587

Moyenne du traitement, les suppléments et les primes de brevet compris:

pour l'instituteur	1697 fr.
pour l'institutrice laïque	1209 »
pour l'institutrice religieuse	806 »

*Relevé synoptique des traitements, les suppléments et les
Primes de brevet inclus.*

Traitements.	Instituteurs.	Institutrices		Total des membres.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	11	11
800	—	—	7	7
900	—	—	5	5
1000	—	12	1	13
1100	—	5	—	5
1200	27	2	—	29
1300	10	1	—	11
1400	3	1	—	4
1500	7	—	—	7
1600	5	2	—	7
1700	2	1	—	3
1800	1	1	—	2
1900	1	—	—	1
2000	8	—	—	8
2100	1	—	—	1
2200	8	—	—	8
2300	3	—	—	3
2400	1	—	—	1
2500	2	—	—	2
2600	1	—	—	1
2700	1	—	—	1
2800	1	—	—	1
2900	1	—	—	1
3200	1	—	—	1
	84	25	24	133

Logements.

37 instituteurs, 17 institutrices laïques et 21 institutrices religieuses étaient en possession d'un logement

fourni par les communes. Les 21 religieuses disposaient de 12 logements; les 3 institutrices religieuses de Wiltz demeuraient au pensionnat.

Les logements se composaient, la cuisine comprise, de:

Nombre des pièces.	Logements			Total des logements.
	d'instituteurs.	d'institutrices laïques.	religieuses.	
3	—	7	—	7
4	2	8	—	10
5	11	—	3	14
6	17	2	3	22
7 et au delà	7	—	6	13
	37	17	12	66

Etaient trop petits les logements d'instituteurs de Hupperdange, Insenborn et les logements des deux institutrices laïques de Clervaux.

Des logements en mauvais état se trouvaient à Alscheid, Neidhausen, Niederwampach et Wilwerdange (instituteurs) et à Binsfeld (institutrice laïque).

L'instituteur d'Alscheid touchait une indemnité partielle de 100 fr.; les traitements des instituteurs de Hupperdange et de Wilwerdange ont été augmentés pour les dédommager du mauvais état de leurs logements. Les instituteurs de Heinerscheid et de Nothum, dont les logements avaient été précédemment reconnus insuffisants, recevaient l'indemnité légale.

Une distribution de prix n'a pas été faite à Esch-s.-Sûre et dans la commune de Heiderscheid, à l'exception de Tadler.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Wiltz, le 30 août 1911.

La Caisse d'épargne fonctionnait dans 9 localités et 20 écoles, où 287 élèves versèrent la somme de 4682,65 fr.

L'enseignement à domicile a été donné à deux enfants de la même famille.

3. Ecoles primaires supérieures.

a) École primaire supérieure publique pour garçons

L'école primaire supérieure de Wiltz, bien installée, comprenait deux classes séparées, dirigées par 2 instituteurs, un maître de dessin et un maître de chant. Un cours de gymnastique y était donné en été. L'enseignement était gratuit pour les élèves de la commune; les élèves forains payaient un minerval de 15 à 50 fr., suivant la fortune de leurs parents. Les instituteurs possédaient l'un le brevet de 1^{er}, l'autre le brevet de 2^e rang; le maître de dessin avait également le brevet de 1^{er} rang.

Le total des élèves était de 42, dont 5 élèves forains et 20 de l'âge obligatoire, étendu à 13 ans. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants.

Traitements et indemnités.

Traitements communaux	5100 fr.
Suppléments de traitement	1600 »
Primes de brevet	250 »
Indemnités de logement	950 »
Indemnité du maître de dessin	900 »
Indemnité du maître de chant	200 »
Indemnité du maître de gymnastique	200 »
Indemnités des deux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux	300 »
Dépense totale	<u>9500 fr.</u>

b) École primaire supérieure privée.

Le pensionnat de Wiltz comprenait trois classes primaires supérieures, dont la classe inférieure comptait 6 élèves de l'âge obligatoire. Ces classes préparaient aux brevets français.

Deux autres classes, parallèles aux deux classes supérieures précédemment citées, étaient appelées à donner une éducation générale. Combinées avec un cours de ménage, elles pouvaient servir de préparation au diplôme d'ouvrage manuel. Indépendantes de ces cours, deux autres classes consécutives préparaient à l'examen d'admission à l'École normale. Une partie des élèves de ce cours passaient au préalable par la division inférieure des trois classes primaires supérieures.

Un ouvroir, rattaché à l'établissement, durait toute l'année, et, suivant le désir des parents, d'autres branches d'enseignement, telles que les langues allemande et française, le calcul et la tenue des livres pouvaient être ajoutées.

Aux cours supérieurs, on enseignait également l'anglais, le dessin, la musique, la peinture, la gymnastique et la dactylographie.

6 religieuses et 1 institutrice laïque s'occupaient de l'enseignement proprement dit, 3 religieuses du travail manuel, 2 du cours de ménage, 3 enfin des cours de musique, de gymnastique et de dactylographie. 10 institutrices étaient de nationalité luxembourgeoise. 2 sœurs possédaient le brevet de 3^e rang, dont 1 en même temps le brevet français élémentaire; 2 sœurs avaient le brevet français supérieur, 4 le brevet français élémentaire, 1 le diplôme pour l'ouvrage manuel, l'institutrice laïque était diplômée de l'université d'Oxford.

Le nombre total des élèves était de 98, dont 17 étrangères.

Les résultats obtenus sont représentés par le n^o 2.

4. Ecoles d'adultes.

a) Ecoles d'adultes publiques.

Le 5^e arrondissement comptait 88 écoles de garçons avec 1093 élèves et 71 écoles de filles avec 755 élèves.

Parmi les 71 écoles d'adultes pour jeunes filles: il y en avait 43, dont les cours de couture étaient combinés avec ceux de l'école primaire. 16 cours de couture avec 257 élèves étaient formés exclusivement par des élèves de l'âge obligatoire appartenant à des écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Les filles de l'âge obligatoire ne sont pas comprises dans les chiffres renseignés en tête de ce chapitre.

La fréquentation des écoles d'adultes n'était nulle part obligatoire.

Durée de l'enseignement.

Ecoles de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	4 leçons.	Total des écoles.
	par semaine.				
1 à 1½	—	—	1	—	1
2 à 2½	—	—	1	—	1
3 à 3½	—	—	3	—	3
4 à 4½	—	2	27	1	30
5 à 5½	—	4	36	1	41
7 à 7½	—	3	—	—	3
8 à 8½	—	2	—	—	2
9 à 9½	—	—	1	—	1
10 mois	2	4	—	—	6
	2	15	69	2	88

5 cours de dessin avaient 2 leçons en hiver et 1 leçon en été; 1 école d'adultes avait en hiver 3 et en été 1 leçon par semaine.

Ecoles de filles.

Mois.	1 leçon	3 leçons	Écoles permanentes.	Total des écoles.
	par semaine.			
3 à 3½	—	—	1	1
4 à 4½	1	—	2	3
5 à 5½	14	2	2	18
7 à 7½	1	—	—	1
8 à 8½	2	—	—	2
9 à 9½	2	—	—	2
10 mois	42	1	1	44
	62	3	6	71

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche, le dessin, à	14 écoles,
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	64 »
5 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres, géographie.....	10
	<u>88 écoles.</u>

Ecoles de filles.

1 branche, les travaux à l'aiguille, à	55 écoles,
2 branches: allemand, travaux à l'aiguille	3 »
2 branches: travaux à l'aiguille, repassage.....	2 »
3 branches: allemand, travaux à l'aiguille, repassage	3 »
4 branches: allemand, français, calcul, tenue des livres	6 »
4 branches: allemand, calcul, travaux à l'aiguille, repassage	1 école,
4 branches: allemand, calcul, tenue des livres, travaux à l'aiguille	1 »
	<u>71 écoles.</u>

Les 2 écoles d'adultes communales d'Enscherange et de Weiswampach, dont la 1^{re} n'est pas comprise dans les précédentes, dirigées toutes les deux par 2 religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel, enseignaient les 4 branches énumérées en dernier lieu.

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total des écoles.
	garçons.	filles.	
1	—	1	1
2	35	23	58
3	50	44	94
	85	68	153

3 écoles de garçons et 3 écoles de filles n'ont pu être visitées. Les 16 cours de couture fréquentés exclusivement par des filles de l'âge obligatoire ont eu 8 n^{os} 2 et 8 n^{os} 3.

Personnel enseignant.

Les 88 écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par 85 instituteurs, 1 professeur et 2 ecclésiastiques. Les 71 écoles de filles se trouvaient sous la direction de 12 institutrices, 21 maîtresses religieuses et 38 laïques, dont 53 personnes n'appartenaient pas au personnel enseignant des écoles primaires.

Les 16 cours de couture fréquentés exclusivement par des filles de l'âge obligatoire étaient dirigés par 1 institutrice, 7 maîtresses laïques et 8 religieuses, dont 15 personnes ne faisaient pas partie du corps enseignant des écoles primaires.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à	22887 fr.
La part contributive des communes à	2037 »
Total	24924 fr.

Sont compris dans ces chiffres les subsides accordés aux 16 cours de couture des écoles primaires.

Des distributions de prix ont eu lieu à 17 écoles de garçons et à 1 école de filles appartenant à 17 communes.

La caisse d'épargne était introduite à 3 écoles du soir, dont 8 élèves ont versé 101 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 26 bibliothèques renfermaient 1887 volumes et comptaient 465 lecteurs, dont 297 élèves des cours d'adultes, 63 élèves des écoles primaires et 105 autres personnes. Le nombre des ouvrages lus a été de 1494. 3 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 4 en avaient moins de 10. La commune de Wiltz seule avait alloué un subside de 125 fr. à sa bibliothèque populaire.

b) Écoles d'adultes privées.

Les écoles de ménage privées de Clervaux et de Troisvierges, dirigées par deux sœurs, possédant l'une le brevet de 3^e rang et l'autre le diplôme pour l'ouvrage manuel, fonctionnaient pendant 10 mois et comptaient 24, resp. 16 élèves. Il existait aux mêmes endroits, 3 ouvriers, dont 2 à Troisvierges, dirigés par les sœurs précitées, 1 sœur avec diplôme pour l'ouvrage manuel et par 1 sœur sans diplôme. L'un des ouvriers de Troisvierges et l'ouvrier de Clervaux faisaient partie des écoles de ménage, dont il a été question; le second ouvrier de Troisvierges comptait 54 élèves. Un 4^e ouvrier enfin se trouvait à Wiltz, sous la direction d'une religieuse non diplômée, il comptait 28 élèves. Les résultats obtenus sont représentés par 2^{nos} 2 et 2^{nos} 3.

**6^e ARRONDISSEMENT: CANTONS DE CAPELLEN
ET DE MERSCH.**

1. Ecoles gardiennes.

a) École gardienne publique.

L'école gardienne de Rollingen (Mersch), fréquentée par 13+13 élèves, fonctionnait toute l'année. Elle était dirigée

par une maîtresse laïque, non diplômée, qui touchait une indemnité de 350 fr.

b) **École gardienne privée.**

L'école gardienne privée, attachée à l'école de ménage de Steinfort, comptait 27+15 élèves et était dirigée par une sœur non diplômée.

La marche des deux écoles gardiennes méritait le n° 3.

2. Ecoles primaires proprement dites.

Les écoles primaires publiques du 6^e arrondissement, au nombre de 116, se divisaient en 38 écoles de garçons, 38 écoles de filles, 29 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour les commençants. Le nombre des écoles primaires est resté stationnaire.

Les 38 écoles de garçons et 19 écoles mixtes ordinaires étaient dirigées par des instituteurs.

Les 38 écoles de filles, 10 écoles mixtes ordinaires et 11 écoles mixtes pour commençants étaient dirigées par des institutrices.

Comptaient

2 années d'études	12 écoles,
3 »	» 11 »
4 »	» 26 »
6 »	» 67 »

Maisons d'école, salles de classe, places de récréation, lieux d'aisances, jardins et musées scolaires, mobilier de classe, matériel d'enseignement, matériel de classe, nouvelles constructions.

Les 116 salles de classe formaient 36 ressorts scolaires et appartenaient à 74 maisons d'école.

11 salles de classe laissaient à désirer: Berg (f.), basse; Blaschette, trop petite et humide; Bœvange (g.), trop grande, sombre, humide; Clemency (mixte), basse; Dip-pach (g.), trop grande; Garnich (f.), basse; Hunsdorf, très humide; Kehlen (g.), sombre, sert d'accès au secrétariat; Kopstal (g. II), trop petite; Larochette (g. II), trop ex-

posée au bruit du dehors; Schouweiler (g.) trop petite et humide.

Des réparations aux salles de classe ou aux logements d'instituteur ont été exécutées à Bascharage, Bissen, Brouch, Cap, Eischen, Gosseldange, Hautcharage, Kehlen, Kleinbettingen, Lorentzweiler, Schouweiler et Tuntange.

13 places de récréation sont clôturées, 29 ne le sont pas; 6 places de la première et 12 de la seconde catégorie sont plantées d'arbres. Des places de récréation manquaient à 27 maisons d'école renfermant 36 classes. Les élèves de ces écoles prennent leurs ébats sur les routes voisines, ce qui présente des dangers à Beringen, Bofferdange, Cruchten Heffingen, Kopstal, Mœsdorf et Reckange.

La construction des latrines était bonne dans 90, satisfaisante dans 17 cas et mauvaise à Bissen, Cruchten, Gosseldange et Lintgen, en tout près de 9 écoles. Les écoles de Mamer ont eu de nouveaux cabinets; il en sera de même, cette année, à Gosseldange et à Lintgen. Des réparations ont été effectuées aux latrines de Heffingen et de Mersch.

Quant à la propreté des cabinets, la situation s'améliore de jour en jour, sans être toutefois déjà aujourd'hui ce qu'elle devrait être. La plupart des cabinets sont lavés une ou deux fois par semaine; d'autres le sont tous les quinze jours, quelques autres une fois seulement par mois. Il n'en est pas moins vrai que dans un certain nombre de localités, les lieux d'aisances ne sont guère nettoyés si ce n'est par les soins des élèves mêmes.

Des musées scolaires, assez bien assortis, se trouvent à Kleinbettingen et à Mersch.

Le mobilier de classe et le matériel d'enseignement ont été complétés ou renouvelés par l'acquisition de bancs à deux sièges, de cartes géographiques et de globes terrestres, de collections des poids et mesures, de tableaux pour l'histoire naturelle et pour l'enseignement intuitif.

Le matériel de classe a été fourni en quantité suffisante aux élèves indigents.

Matières d'enseignement.

La gymnastique était obligatoire pour les garçons des écoles de Berg, Bissen, Mamer, des communes de Mersch et Steinfort et pour tous les élèves de la commune de Fischbach, de Lintgen et de Nommern. Il en était de même pour le dessin aux écoles de Bascharage (garçons), Bissen (g.), Hautcharage (g.), Larochette (g.), Mamer (g.), Mersch (g.), et pour les garçons de la commune de Kehlen. La tenue des livres était cours obligatoire à Larochette, pour les garçons et les filles du 1^{er} degré.

Durée du temps de classe.

L'année scolaire courante commençait le 2 octobre à toutes les écoles de cet arrondissement, à l'exception des écoles de la commune de Septfontaines, dont les vacances furent prolongées jusqu'au 15 octobre par l'administration communale.

L'année scolaire écoulée finissait le 31 août, dans les communes de Kcerich, Kopstal et Lintgen; le 30 août, dans les communes de Bascharage, Dippach et Steinfort; le 29 août, dans la commune de Lorentzweiler; le 27 août, dans celles de Bissen, Larochette, Mersch, Nommern et Septfontaines; le 26 août, dans celles de Berg, Bœvange, Fischbach, Heffingen, Hobscheid, Kehlen, Mamer et Tuntange; le 25 août, dans la commune de Garnich; le 23 août enfin, dans la commune de Clemency.

Les heures de classe les plus usitées étaient, en hiver: $8\frac{1}{2}$ — $11\frac{1}{2}$ et $1\frac{1}{2}$ — $4\frac{1}{2}$; en été: 8—11 et $1\frac{1}{2}$ —4.

Elèves.

Nombre des élèves.	Garçons.	Filles.	Total.
De l'âge obligatoire	2004	1887	3891
Au-dessus de l'âge obligatoire	60	62	122
Au-dessous de l'âge obligatoire	42	47	89
	2106	1996	4102

La moyenne des élèves par école était pour l'âge obligatoire de 33—34; sans distinction d'âge, de 35.

Comptaient: 6—10 élèves 3 écoles

1—20 »	14 »
21—30 »	41 »
31—40 »	27 »
41—50 »	24 »
51—60 »	5 »
61—70 »	1 école
au-delà de 70	1 »

Les écoles avec plus de 60 élèves se trouvaient toutes les deux à Eischen: école des garçons (66) et école mixte (72).

Absences.

Le total des absences était de 61879 demi-journées, dont 56878 absences justifiées et 5001 absences non justifiées. La différence de l'ensemble des absences est de 10190 en faveur de l'année scolaire 1909—1910. Il existe, en effet, pour les absences justifiées une différence de 8513 demi-journées en faveur de l'année 1909—1910 et une différence de 1677 absences non justifiées en faveur de la même année. Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 19.

3962
3891
—
71
3962
7

629
618

4

5774
56

5001
4570
—
431

3962 / 1118
354
422
3124
3128

3962
21810 / 3962
01

3962
3891
—
71

Il importe de faire remarquer que, par suite de maladies contagieuses, 11 écoles étaient fermées de 3 à 23 jours et que, quant aux absences non justifiées, un certain nombre d'élèves des 6^e et 7^e années, appartenant à 4 communes, ne fréquentaient plus l'école avec toute l'assiduité voulue.

34 enfants de l'âge obligatoire étaient dispensés de fréquenter l'école, 5 pendant toute l'année, 29 pendant une partie de l'année scolaire.

Liste des absences par communes.

Communes de	Elèves de l'âge obligatoire.	ABSENCES			Moyenne des absences par élève			
		en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	en vertu de l'art. 8.	avec permission.	sans permission.	Total de la moyenne.
Bascharage...	238	4681	147	161	19.2	0.6	0.7	20.5
Berg.....	86	1189	116	22	13.8	1.3	0.2	15.3
Bissen.....	160	1814	154	29	11.3	0.9	0.5	12.7
Boevange.....	123	1059	78	4	8.6	0.6	—	9.2
Clemency....	140	1795	379	46	12.8	2.8	0.3	15.9
Dippach.....	130	1692	193	53	15.3	1.5	0.4	17.2
Fischbach....	74	741	53	1116	10	0.7	15.	25.7
Garnich.....	129	2576	280	271	20	2.1	2.1	24.2
Heffingen....	114	703	104	17	6.1	0.9	0.1	7.1
Hobscheid....	324	2099	179	276	6.4	0.5	0.8	7.7
Kehlen.....	255	1450	530	271	5.6	2.1	1	8.7
Kœrich.....	193	2631	44	8	13.6	0.2	—	13.8
Kopstal.....	192	4420	620	1497	23	3.2	7.8	34
Larochette....	132	1762	122	100	13.3	0.9	0.7	14.9
Lintgen.....	168	2548	134	502	15.1	0.8	3	18.9
Lorentzweiler.	164	2181	216	36	13.3	1.3	0.2	14.8
Mamer.....	273	5904	774	101	21.6	2.8	0.3	24.7
Mersch.....	391	4361	515	389	11.1	1.3	1	13.4
Nommern....	144	1058	133	—	7.3	0.9	—	8.2
Septfontaines..	93	881	261	41	9.4	2.8	0.4	12.6
Steinfort.....	260	4406	165	59	17	0.6	0.2	17.8
Tuntange....	108	1703	27	2	15.7	0.2	—	15.9
	3891	51654	5224	5001	13.2	1.3	1.2	15.7

4570
431

1089
43
3267
56
27

1390
57
973
250
27

6080
3162
1178

Commissions locales.

2 commissions locales ont visité deux fois les écoles; 9 commissions les ont visitées une fois. 11 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

L'intérêt pour la bonne marche de leurs écoles a été satisfaisant de la part de toutes les commissions locales, à l'exception de deux. Les commissions locales de Bissen, Bœvange, Heffingen, Kœrich, Nommern, Septfontaines et Tuntange n'ont pas été dans le cas de devoir appliquer la loi sur l'enseignement obligatoire.

Application des art. 6, 7 et 8 :

Les Commissions locales de	Art. 6.	Art. 7.	Art. 8.
Bascharage.	6 fois	—	—
Berg.	1	—	—
Clemency.	2	2	1
Dippach.	2	—	—
Fischbach.	8	6	6
Garnich.	4	1	—
Hobscheid.	16	7	2
Kehlen.	5	1	—
Larochette.	4	2	2
Lintgen.	6	—	—
Mersch.	5	3	3
Steinfort.	1	—	—
	60	22	14

L'application des art. 6, 7 et 8 a été négligée par les commissions locales de Kopstal (38 fois), Lintgen (4 fois), Lorentzweiler (2), Mamer (1), en tout 45 fois, dont 13 cas relatifs à l'art. 8, savoir: Kopstal 11 et Lintgen 2.

Extension de l'âge obligatoire.

L'âge obligatoire était étendu à 12½ ans dans les com-

79206
22118
2650
~~7774~~
10397

1824
57
12768
120
168

1404
113
4212
6

750
18
6000
750
13500

munes de Clemency, Fischbach, Lorentzweiler, Mersch et dans la section d'Ernzen (Larochette); il était étendu à 13 ans à Kleinbettingen et à Larochette.

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se composait de 57 instituteurs, 41 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses.

Mutations dans le personnel:

par suite de déplacement 4

par suite de mise à la retraite 6

8 membres du personnel étaient temporairement remplacés pour cause de maladie.

Brevet de capacité.

Rang de brevet.	Insti- tuteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses.	
1	—	2	—	2
2	15	14	2	31
3	25	15	6	46
4	17	10	10	37
	57	41	18	116

Capacités pratiques.

Notes.	Institu- teurs.	Institutrices.		Total.
		laïques	religieuses	
2	20	26	13	59
3	34	13	5	52
4	3	2	—	5
	57	41	18	116

Résultats obtenus.

Notes.	Insti- tuteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
2	20	26	13	59
3	34	13	5	52
4	3	2	—	5
	57	41	18	116

La conduite a été bonne partout.

Ancienneté de service.

Années de service.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques	religieuses	
1—5	16	15	3	34
6—10	6	7	3	16
11—15	6	4	1	11
16—20	8	3	2	13
21—25	8	3	1	12
26—30	7	7	2	16
31—35	3	1	2	6
36—40	1	1	2	4
41—45	2	—	2	4
	57	41	18	116

Traitements communaux.

Les 57 instituteurs recevaient	80167 fr.
Les 41 institutrices laïques	44504 »
Les 18 institutrices religieuses	13500 »
Total	138171 fr.

La moyenne du traitement communal était:

pour l'instituteur de	1406 fr.
pour l'institutrice laïque de	1085 »
pour l'institutrice religieuse de	750 »

Suppléments de traitement.¹⁾

43 instituteurs touchaient de ce chef la somme de	22575	fr.
27 institutrices laïques	9787,50	»
Total	<u>32362,50</u>	fr.

Primes de brevet.¹⁾

40 instituteurs avaient comme primes de brevet	2750	fr.
32 institutrices laïques	2487,50	»
8 institutrices religieuses	500	»
Total	<u>5737,50</u>	fr.

Indemnités de logement.

27 instituteurs touchaient en indemnités de logement	7675	fr.
12 institutrices laïques	2700	»
Total	<u>10375</u>	fr.

Dépense totale.

Traitements communaux	138171	fr.
Suppléments de traitements	32362,50	»
Primes de brevet	5737,50	»
Indemnités de logement	10375	»
Total	<u>186646</u>	fr.

En traitements communaux, suppléments de traitement et primes de brevet, il a été payé:

à 57 instituteurs: 105492 fr., ou, en moyenne, 1851 fr.;

à 41 institutrices laïques: 56779 fr., ou, en moyenne, 1382 fr.;

à 18 institutrices religieuses: 14000 fr., ou, en moyenne, 777 fr.

¹⁾ La part proportionnelle revenant à l'institutrice qui a quitté le service le 1^{er} janvier 1911 est comprise dans ces chiffres.

Tableau synoptique du montant des traitements, les suppléments et les primes de brevet compris.

Traitement.	Instituteurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
700	—	—	9	9
800	—	—	7	7
900	—	—	2	2
1000	—	10	—	10
1100	—	6	—	6
1200	11	3	—	14
1300	4	5	—	9
1400	2	3	—	5
1500	3	3	—	6
1600	3	3	—	6
1700	2	3	—	5
1800	4	1	—	5
1900	2	1	—	3
2000	7	3	—	10
2100	2	—	—	2
2200	3	—	—	3
2300	9	—	—	9
2400	2	—	—	2
2500	2	—	—	2
2600	—	—	—	—
2700	1	—	—	1
	57	41	18	116

Logements.

30 instituteurs, 29 institutrices laïques et 18 institutrices religieuses étaient en possession de logements fournis par les communes; les 18 religieuses disposaient de 9 logements.

Les logements comprenaient, outre la cuisine:

Nombre des pièces.	Institu- teurs.	Institutrices		Total.
		laïques.	religieuses	
3	1	6	—	7
4	11	14	5	30
5 et plus	18	9	4	31
	30	29	9	68

Les logements trop petits ou en mauvais état se trouvaient à Hollenfels, Kœrich, Nospelt, Reuland (pour instituteurs) et à Berg (institutrice). Le logement de Beringen était loué à une tierce personne par l'administration communale, qui payait à l'instituteur un loyer de 200 fr.

La distribution des prix, prévue par la loi, s'est faite à toutes les écoles primaires du 6^e ressort.

La conférence d'arrondissement a eu lieu à Mersch, le 22 août 1911.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 12 écoles, où 211 élèves ont versé la somme de 8412,90 fr.

3. Ecoles primaires supérieures publiques.

Les trois écoles primaires supérieures publiques pour garçons se trouvaient établies à Larochette, Mamer et Mersch. La 1^{re} et la dernière comprenaient trois divisions, l'autre n'en avait que deux. 2 instituteurs possédaient le brevet de 1^{er} rang, l'autre avait le brevet de 2^e rang. Les résultats obtenus ont été partout très satisfaisants.

Elèves.

Larochette comptait	43 élèves
Mamer	29 »
Mersch	26 »
Total	<u>98 élèves.</u>

Revenus du personnel enseignant.

Traitements communaux	6600
Suppléments de traitement	1400
Primes de brevet	400
Indemnités de logement	400 et 2 logements.
	8800 fr.

Les ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux recevaient des indemnités de $200+150+150=500$ fr. Une indemnité de 200 fr. était allouée au maître de chant de Larochette. Des crédits de 100 fr. chacun étaient destinés à l'alimentation des bibliothèques de Larochette et de Mamer.

La dépense totale s'élève donc à $8800+500+200+200=9700$ fr.

L'école primaire supérieure de Mersch ne percevait pas de minerval de ses élèves; à Larochette et à Mamer, les élèves étrangers à la commune payaient 30 fr. par année scolaire.

Ecoles d'adultes.**a) Écoles d'adultes publiques.**

Le 6^e arrondissement comptait 80 écoles d'adultes pour garçons avec 924 élèves et 53 écoles d'adultes pour jeunes filles avec 775 élèves.

Dans ces chiffres et dans tous les renseignements qui suivent, ne sont pas comprises les 181 filles de l'âge obligatoire qui fréquentaient les cours de couture des 14 écoles mixtes dirigées par des instituteurs.

La fréquentation des écoles d'adultes était obligatoire dans la commune de Kehlen pour les garçons de 12 et 13 ans et, dans les localités d'Angelsberg et de Schoos, pour les garçons de 12 à 15 ans.

Durée de l'enseignement.

Ecole de garçons.

Mois.	1 leçon	2 leçons	3 leçons	Nombre des écoles.
	par semaine.			
4	—	8	34	42
4½	—	—	2	2
5	1	6	7	14
6	—	5	—	5
10	2	15	—	17
	3	34	43	80

Ecoles de filles.

Mois.	1 jour	2 jours	4 jours	5 jours : écoles permanentes	Nombre des écoles.
	par semaine.				
4	—	2	—	—	2
4½	—	2	—	—	2
5	6	11	—	2	19
6	2	2	—	—	4
7	1	—	1	1	3
10	13	9	—	1	23
	22	26	1	4	53

Matières d'enseignement.

Ecoles de garçons.

1 branche: dessin à	26 écoles
3 branches: allemand, français, calcul	54 »
Total	80 écoles.

Ecoles de filles.

1 branche: travaux à l'aiguille à.....	11 écoles
1 branche: le repassage, à	2 »
3 branches: allemand, français, calcul	7 »
4 branches: allemand, français, calcul, tra- vaux à l'aiguille	32 »
5 branches: les mêmes que précédemment et les sciences ménagères	1 école
Total	<u>53 écoles.</u>

Résultats obtenus.

Notes.	Écoles de		Total.
	garçons.	filles.	
2	63	47	110
3	16	6	22
	79 ¹⁾	53	132

Personnel enseignant.

Les écoles d'adultes pour garçons étaient dirigées par les instituteurs des localités respectives, à l'exception de celles de Schoenfels et de Schrondweiler, dirigées par un instituteur pensionné, resp. par le vicaire de l'endroit.

Les écoles d'adultes pour filles se trouvaient sous la direction des institutrices primaires, de 3 couturières et de 3 religieuses diplômées pour l'ouvrage manuel.

Les 14 cours de couture des écoles primaires mixtes étaient dirigées par 3 institutrices, 1 sœur diplômée, 2 sœurs non diplômées et 8 couturières.

Les résultats obtenus à ces 14 écoles sont représentés par 3 nos 2, 9 nos 3 et 2 nos 4.

¹⁾ Une école, fermée avant la date réglementaire pour cause de maladie du titulaire, n'a pu être inspectée.

Indemnités du personnel enseignant.

Le subside de l'Etat s'élevait à	14882 fr.
La part des communes à	3409 »
Total	18291 fr.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises la subvention de 1582 fr. de l'Etat et la part contributive de 145 fr. des communes respectives, accordées aux cours de couture des écoles mixtes dirigées par des institutrices.

Dépense totale: 18291+1727=20018 fr.

Indemnités payées au personnel des cours d'adultes proprement dits:

Montant des indemnités	Instituteurs.	Institutrices.	Total des cours d'adultes.
moins de 100 fr. .	4	10	14
de 100 à 150 »	49	28	77
de 150 à 200 »	17	10	27
de 200 fr. et au delà.	10	5	15
	80	53	133

Des distributions de prix ont eu lieu dans 4 communes et 12 sections de communes.

La Caisse d'épargne fonctionnait à 6 écoles de garçons, où 19 élèves ont versé la somme de 492,50 fr.

Bibliothèques populaires.

Les 23 bibliothèques populaires renfermaient 2347 volumes et comptaient 590 lecteurs, dont 420 élèves. Le nombre des volumes empruntés a été de 2444. 7 bibliothèques n'avaient pas de lecteurs, 3 autres en avaient moins de 10. Deux communes ont voté des crédits spéciaux en faveur des bibliothèques scolaires: Larochette (100 fr.) et Mersch (85 fr.). La bibliothèque de Steinfort est alimentée par les soins d'une société, dont les membres payent une certaine cotisation annuelle. La plupart des bibliothèques populaires sont en fort mauvais état, et

les ouvrages qu'elles renferment sont tellement détériorés qu'il n'est presque plus possible de les prêter.

b) **Écoles d'adultes privées.**

L'ouvroir permanent de Larochette, dirigé par des religieuses, était entretenu par la libéralité d'une personne particulière. A cet ouvroir se trouvait rattachée une école du dimanche, où des sœurs non diplômées enseignaient l'allemand, le français et le calcul.

Les résultats obtenus ont été bons.

Errata: Le nombre des élèves de l'âge obligatoire du 2^e arrondissement n'a pas diminué, mais augmenté de 31.

La moyenne du traitement d'institutrice laïque du 1^{er} arrondissement est de 1838, non de 1338 fr.

RÉCAPITULATION.

Pendant l'année scolaire 1910—1911, le pays comptait 36 écoles gardiennes publiques.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
écoles gardiennes	18	3	6	5	3	1	36
nombredesélèves	781	162	522	306	127	26	1924
indemnités.....	17600	1575	3150	2955	1500	350	27130

Les écoles gardiennes étaient dirigées par 16 maîtresses laïques et 22 maîtresses religieuses; aux écoles de Bonnevoie et de Dudelage étaient préposées deux maîtresses.

Ecoles primaires ordinaires.

Les écoles primaires publiques étaient au nombre de 891, 12 de plus que l'année précédente. Elles se subdivisaient comme suit:

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
écoles de garçons.	72	49	86	36	25	38	306
écoles de filles ...	71	49	83	36	25	38	302
écoles mixtes ordinaires	12	48	12	56	78	29	235
écoles mixtes pour les commençants	11	7	2	12	5	11	48
Total par arrondissement.....	166	153	183	140	133	116	891

Les écoles primaires publiques étaient installées dans 479 maisons communales et 9 maisons particulières.

65 salles de classe ne répondaient pas entièrement à leur destination. Elles se répartissaient de la manière suivante entre les différents arrondissements d'inspection.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Salles défectueuses:	19	8	10	10	7	11	65

891
19
910

9
3
2

Nombre des logements fournis au personnel enseignant par les communes respectives:

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Logements fournis:	35	74	44	59	66	68	346
Logements trop petits ou en mauvais état:	7	11	1	11	11	6	47

Des places de récréation faisaient défaut près de 109 maisons d'école; en 43 endroits, elles n'étaient pas assez spacieuses ou étaient mal aménagées.

Dans un certain nombre de localités, les lieux d'aisances étaient de construction défectueuse ou trop peu nombreux. L'entretien de la propreté dans les salles de classe et surtout dans les cabinets laissait encore beaucoup à désirer dans trois arrondissements d'inspection. Cependant, les crédits afférents ayant été sensiblement majorés par le travail organique des écoles, il faut s'attendre à ce que, cette année, la situation devienne partout meilleure sous ce rapport.

Elèves des écoles primaires ordinaires.

De l'âge obligatoire.	Arrondissements						Total.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
Garçons	3805	2687	5015	2351	2343	2004	18205
Filles	3710	2783	4399	2414	2111	1887	17304
Total par arrondissement	7515	5470	9414	4765	4454	3891	35509
Sans distinction d'âge.							1827
Garçons	3997	2795	5111	2436	2460	2106	18905
Filles	3799	2847	4470	2509	2184	1996	17805
Total par arrondissement	7796	5642	9581	4945	4644	4102	36710

Handwritten calculations on the right margin:

$$\begin{array}{r} 3550 \\ 108 \\ \hline 3658 \\ 11 \\ \hline 3669 \\ 36 \\ \hline 3705 \\ 35 \\ \hline 3740 \\ 1 \end{array}$$

Le nombre des élèves de l'âge obligatoire a augmenté de 1097.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
Augmentation . . .	563	31	388	107	—	19	1108
Diminution	—	—	—	—	11	—	11
Différence en faveur de 1910—1911							1097

Assiduité scolaire.
Absences en demi-journées.

Désignation des absences.	Arrondissements						Total,
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
Absences justifiées :							
a) en vertu de l'art. 8	105224	74264	147252	67093	60695	51654	506182
b) en vertu des art. 9 et 11	8023	6008	7402	7860	6450	5224	40967
Absences non justifiées	15976	2144	12864	11513	11932	5001	59430
Total par arrondissement	129223	82416	167518	86466	79077	61879	606579

590822
~~*15757*~~
seu
59490
56894
~~*2596*~~
~~*15596*~~
~~*18192*~~
8 *506182*
~~*490586*~~
~~*15596*~~
~~*43402*~~
~~*40967*~~
~~*2595*~~

Comparées à celles de l'année précédente, les absences de 1910—1911 ont, quant à l'art. 8, augmenté de 47565 demi-journées, les absences non justifiées ont également augmenté de 1269, tandis que les absences dues à des dispenses ont diminué de 2482 demi-journées, d'où, pour le total, une augmentation des absences de 46352 demi-journées. Nous avons vu plus haut que le nombre des élèves de l'âge obligatoire s'est accru de 1097.

Moyenne des absences par élève.

Désignation des absences.	Arrondissements.						Total de la moyenne.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
Absences justifiées:							
a) en vertu de l'art. 8.....	14	13.5	15.6	14	13.6	13.2	14
b) en vertu de dispenses.....	1.1	1.1	0.7	1.6	1.4	1.3	1.2
absences non justifiées.....	2.1	0.3	1.3	2.4	2.6	1.2	1.7
total de la moyenne	17.2	14.9	17.6	18	17.6	15.7	16.9
moyenne de 1909—1910.....	17.7	14.2	16.4	17.6	16.6	13.3	16
différence en faveur de 1909-1910	—	0.7	1.2	0.4	1	2.4	0.9
en faveur de 1910—1911.....	0.5	—	—	—	—	—	—

506182

490586
15596
506182

59430
56834
2596
43102
10967
2135

15596
2596
18192
2135
16091

590522
25065
16057

645909
606579
4.9
4.4

Commissions locales.

Les art. 6, 7 et 8 de la loi sur l'enseignement primaire ont été appliqués 2098 fois; 814 cas ont été négligés. 51 commissions locales n'ont pas visité les écoles.

Application des articles.	Arrondissements.						Total
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	
6	516	45	413	82	95	60	1211
7	174	18	200	27	19	22	460
8	78	12	290	17	16	14	427

L'âge obligatoire était étendu dans un certain nombre de communes et de sections de communes.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
à 12½ ans.	—	3 com.	2 com. et 1 sect.	4 com. et 4 sect.	9 com. et 3 sect.	4 com. et 1 sect.	22 com. et 9 sect.
à 13 ans.	1 com.	2 com.	2 com.	—	2 com.	1 com. et 1 sect.	8 com. et 1 sect.
à 13 pour les garçons seuls.	1 com.	—	2 com.	1 com.	—	—	4 com.

Le personnel enseignant se composait de

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
Instituteurs	83	82	92	69	84	57	467
Institutrices laïques	50	53	30	43	25	41	242
Institutrices religieuses	35	18	62	28	24	18	185
Total par arrondissement	168	153	184	140	133	116	894

Les 3 membres suppléants d'Esch (1) et de Luxembourg (2) sont compris dans ces chiffres; ils ne le sont pas dans le tableau qui va suivre.

Résultats obtenus aux écoles.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
N° 1 (très bien)	5	1	5	7	1	—	19
N° 2 (bien)	52	78	92	51	45	59	377
N° 3 (satisfaisant)	91	66	81	71	69	52	430
N° 4 (insuffisant)	18	8	5	11	17	5	64
N° 5 (mal)	—	—	—	—	1	—	1
	166	153	183	140	133	116	891

Revenus du personnel enseignant des écoles primaires publiques.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Traitements communaux.	265904,75	187819	263787,63	166290	158114	138171	1180086,38
Suppléments de traitement.	49550	51480,20	34598,50	41798	28747,91	32362,50	238537,11
Primes de brevet.....	13300	7300	11300	6800	5250	5737,50	49687,50
Indemnités de logement...	46760	19050	40402	18655	15475	10375	150717
Total par arrondissement.	375514,75	265649,20	350088,13	233543	207586,91	186646	(chiffre rond) 1619028

$$\frac{221515}{4171} = 5310,64$$

$$\frac{1026}{4171} = 245,98$$

$$\frac{1126}{15} = 75,06$$

$$\frac{74}{5815} = 0,127$$

Moyennes du traitement communal et du traitement comptant pour la pension.

Moyenne du traitement communal.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Instituteur.....	1990	1401	1951	1412	1357	1406	1586
Institutrice laïque.....	1474	1120	1245	1095	1031	1085	1175
Institutrice religieuse.....	772	752	756	774	765	750	761

125

Moyenne du traitement comptant pour la pension (les suppléments et les primes de brevet compris).

Instituteur.....	2508	2069	2321	1921	1697	1851	2061
Institutrice laïque.....	1838	1538	1535	1351	1209	1382	1882 1475

Écoles primaires supérieures publiques.

Nombre des écoles

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
pour garçons...	3	3	5	2	1	3	17
pour filles.....	3	2	3	—	—	—	8

Il y avait une école primaire supérieure pour garçons de plus que l'année précédente.

Nombre des élèves.

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
garçons.....	76	82	235	64	42	98	597
filles.....	169	49	61	—	—	—	279

Dépenses.

1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
22025	11755	26902	6675	9500	9700	86557 fr.

Le personnel enseignant des écoles primaires supérieures publiques se composait de 19 instituteurs, de 14 institutrices religieuses et d'une institutrice laïque. 2 écoles de garçons étaient dirigées par deux titulaires. A l'école primaire supérieure de Luxembourg se trouvaient préposées huit institutrices religieuses.

Aux conférences d'arrondissement, il a été rendu compte des rédactions allemandes et françaises qui avaient pour sujets les questions pédagogiques suivantes:

Wert einer schönen Handschrift. Der Schreibunterricht auf den verschiedenen Stufen der Primärschule.

Importance de l'éducation esthétique. Que peut faire l'école primaire pour développer le goût du beau chez les enfants ?

Écoles d'adultes publiques.

Nombre des écoles.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
de garçons	69	90	49	83	88	80	459
de filles	45	46	32	42	71	53	289
Total p. arrond.	114	136	81	125	159	133	748

Nombre des élèves.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
garçons	838	1113	782	841	1093	924	5591
filles	731	683	989	578	755	775	4511
Total p. arrond.	1569	1796	1771	1419	1848	1699	10102

Sont exclues de ces chiffres les filles de l'âge obligatoire, au nombre de 1879, qui fréquentaient des écoles mixtes dirigées par des instituteurs. Le cours de couture de ces écoles est également subventionné et soumis à l'inspection ordinaire.

Ces subsides sont compris dans le tableau qui suit.

Dépenses.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Subsides d. l'Etat	14620	20997	10902	19494	22887	16464	105364
Part contribu- tive des com- munes . . .	7650,50	4177	10683,50	2908	2037	3554	31010
	22270,50	25174	21585,50	22402	24924	20018	136374

La dépense totale

s'élève donc aux sommes suivantes :

Arrondissements:	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
écoles gardiennes	17600	1575	3150	2955	1500	350	27130
écoles primaires ordinaires	375514,75	265649,20	350088,13	233543	207586,91	186646	1619027,99
écoles primaires supérieures	22025	11755	26902	6675	9500	9700	86557
écoles d'adultes . .	22270,50	25174	21585,50	22402	24924	20018	136374
Total par arrondissement	437410,25	304153,20	401725,63	265575	243510,91	216714	1869089 fr. (chiffre rond).

La dépense totale dépasse celle de l'année 1909—1910 de 45742 fr.

Aux chiffres énoncés ci-dessus viennent s'ajouter les sommes dépensées pour constructions nouvelles et réparations des bâtiments scolaires, pour acquisition et conservation du mobilier, pour frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien de la propreté dans les maisons d'école et leurs dépendances. Ne sont pas compris non plus les crédits affectés aux distributions des prix, à la fourniture du matériel de classe aux élèves indigents, à la surveillance des élèves pendant les heures d'étude, ni les subsides spéciaux accordés dans l'intérêt de l'enseignement primaire et post-scolaire. Pour pouvoir indiquer la dépense strictement exacte, il faudrait connaître encore les frais d'administration et de surveillance, ainsi que la valeur des maisons et des logements que les communes mettent à la disposition des écoles et du personnel enseignant.

Bibliothèques populaires.

Arrondissements :	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total.
Nombre des bibliothèques..	28	27	13	31	26	23	148
Nombre des volumes.....	3972	2407	2922	3032	1887	2347	16567
Nombre des ouvrages lus ..	4044	1439	7440	3194	1494	2444	20055
Nombre des lecteurs	673	462	898	730	465	590	3818
dont élèves...	308	372	405	475	360	420	2340

Un assez grand nombre de bibliothèques populaires ne fonctionnent pas d'une manière satisfaisante.

Luxembourg, le 10 décembre 1911.

L'inspecteur principal de l'enseignement primaire,

Jules KEIFFER.

